

Rapport sur la situation en matière de développement durable 2018

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



www.metropoleTPM.fr





TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE	2
INTRODUCTION	4
A. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE PAR LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE	6
1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	6
2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	7
3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS	9
4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	10
5. LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	11
6. LES MODALITÉS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	12
B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE	14
1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	14
2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	19
3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS	26
4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	28
5. LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	33
6. LES MODALITÉS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	39
CONCLUSION	39

TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

LE TERRITOIRE EN QUELQUES CHIFFRES

- **2018** : passage de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée en Métropole
- **12 communes** : Carqueiranne, La Crau, La Garde, Hyères, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Toulon, La Valette-du-Var
- 431 038 habitants (source : INSEE 2015)
- + de 36 000 hectares
- 200 kilomètres de littoral (avec les Îles d'Or)
- + de 50 000 établissements actifs
- Près de 148 000 salariés
- Près de 15 000 étudiants
- 2 zones franches urbaines : une en cœur de ville à Toulon, une à La Seyne-sur-Mer

LES COMPÉTENCES DE TPM AU 1^{ER} JANVIER 2018

(ARTICLE L5217-2 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

I Compétences obligatoires

Développement et aménagement économique, social et culturel

- Création, aménagement, gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
- Actions de développement économique, dont la participation au pilotage des pôles de compétitivité et au capital des sociétés d'accélération du transfert de technologie, le soutien aux filières agricoles, pêche et aquacoles incluant notamment des pratiques durables,
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain,
- Promotion du tourisme,
- Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain,
- Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager,
- Constitution de réserves foncières,
- Organisation de la mobilité; création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; abris de voyageurs ; parcs et aires de stationnement et plan de déplacements urbains,
- Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires,
- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares,
- Établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications.

Politique locale de l'habitat

- Programme local de l'habitat,
- Politique du logement ; aides financières au logement social ; actions en faveur du logement social ; actions en faveur du logement des personnes défavorisées,



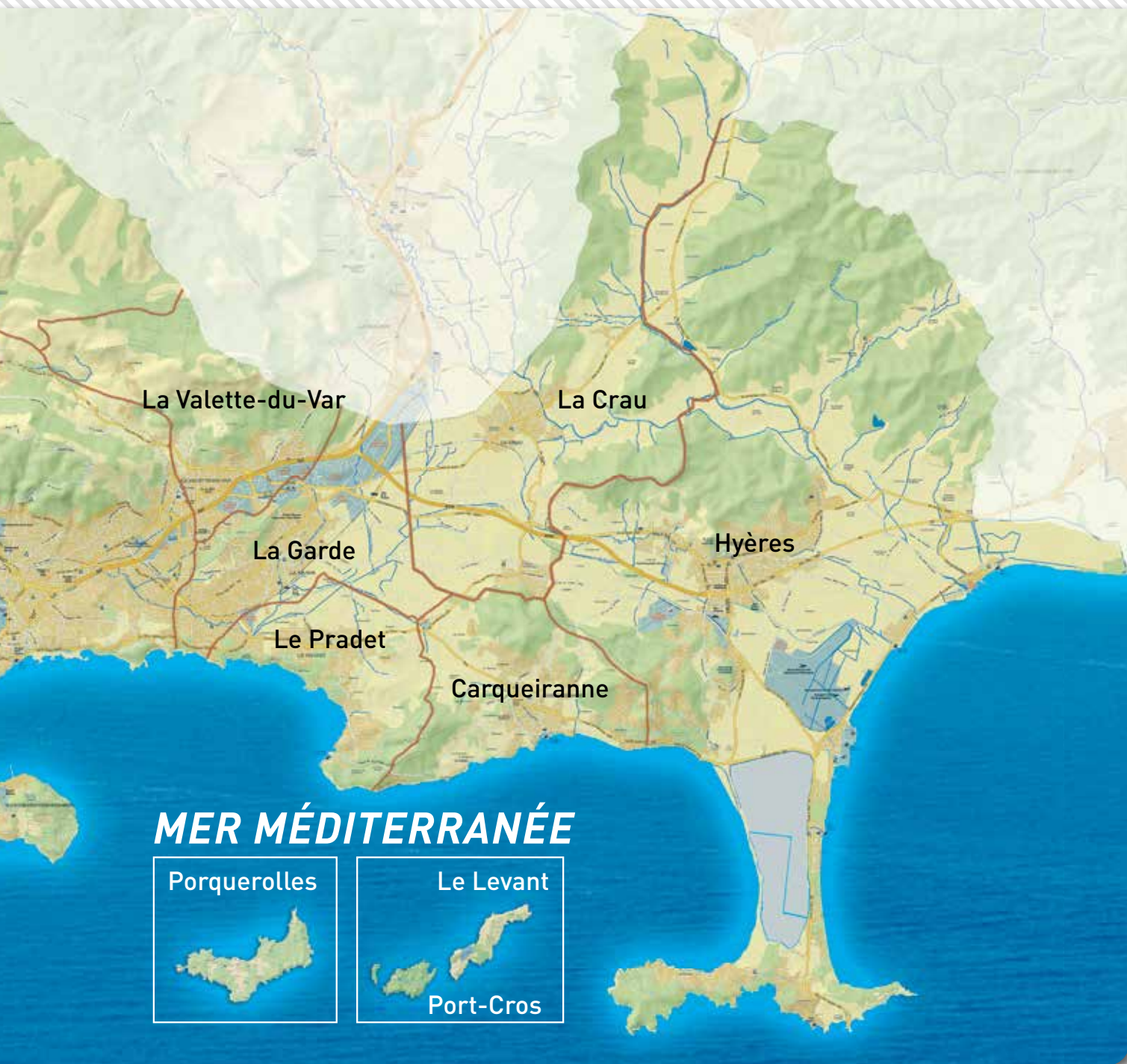
- Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre,
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.

Politique de la ville

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville,
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance et d'accès au droit,
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Gestion des services d'intérêt collectif

- Assainissement et eau,
- Création et gestion des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain, ainsi que création, et gestion des crématoriums,



- Abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national,
- Services d'incendie et de secours,
- Service public de défense extérieure contre l'incendie.

Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie

- Gestion des déchets ménagers et assimilés,
- Lutte contre la pollution de l'air,
- Lutte contre les nuisances sonores,
- Contribution à la transition énergétique,
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- Élaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial,
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz,
- Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains,
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- Autorité concessionnaire de l'État pour les plages.

Compétences également exercées par TPM

(DÉCRET N°2017-1758 DU 26 DÉCEMBRE 2017 PORTANT CRÉATION DE LA MÉTROPOLE TPM)

- Animation et valorisation des équipements culturels d'intérêt communautaire ; communication à l'échelle de la Métropole autour des manifestations culturelles, du patrimoine culturel, historique et naturel,
- Contrats de baie,
- Enseignement de la musique, de la danse, de l'art dramatique,
- Soutien et promotion des jeunes créateurs locaux,
- Soutien à la mise en œuvre d'actions de valorisation et de développement du sentier du littoral,
- Sport : soutien à la formation des dirigeants bénévoles et cadres techniques ; soutien financier aux athlètes de haut niveau

INTRODUCTION

Le développement durable se définit comme : « **un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.** » [source : Rapport Brundtland 1987]

À l'échelle internationale, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en septembre 2015 un programme de développement durable nommé « Agenda 2030 ».

L'Agenda 2030 fixe les 17 objectifs de développement durable suivants :

- Éradication de la pauvreté,
- Sécurité alimentaire et agriculture durable,
- Santé et bien-être,
- Éducation de qualité,
- Égalité entre les femmes et les hommes,
- Gestion durable de l'eau pour tous,
- Énergies propres et d'un coût abordable,
- Travail décent et croissance durable,
- Infrastructures résilientes et innovation,
- Réduction des inégalités,
- Villes et communautés durables,
- Consommation et production responsables,
- Lutte contre les changements climatiques,
- Vie aquatique marine,
- Vie terrestre,
- Paix, justice et institutions efficaces,
- Partenariats pour la réalisation des objectifs.

À l'échelle nationale, la France s'est engagée à mettre en œuvre l'Agenda 2030.

Dans ce contexte, il est identifié et suivi pour chacun des 17 objectifs précités :

- Les enjeux et défis.
- Les orientations du gouvernement français.
- Ainsi que les mesures emblématiques d'ores et déjà mises en œuvre, dans un esprit de partage d'expériences.

Au niveau des collectivités de plus de 50 000 habitants, la loi Grenelle 2 et le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, précisent l'élaboration annuelle d'un rapport développement durable selon les cinq finalités suivantes :

- La lutte contre le changement climatique.
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent.
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.
- L'épanouissement de tous les êtres humains.
- La transition vers une économie circulaire.

Le rapport développement durable est présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire des collectivités. Cette obligation réglementaire met au centre des débats entre élus « le cheminement vers un développement durable » des territoires.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée réalise depuis 2011 et annuellement, un rapport sur les actions menées en matière de développement durable.

Le rapport ci-après présente au regard des cinq finalités du développement durable :

- Le bilan des actions conduites en interne par la Métropole.
- Le bilan des actions conduites à l'échelle du territoire par la Métropole.

Le contenu du rapport est issu du recueil des actions mises en œuvre dans le cadre des compétences de TPM et de la mobilisation de l'ensemble des agents de la Métropole TPM.



A. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE PAR LA MÉTROPOLÉ TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

Dans cette première partie, les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes sont présentées au regard des cinq finalités du développement durable.

1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

ENCOURAGEMENT À LA MOBILITÉ DOUCE DES AGENTS DE TPM

Les déplacements individuels des agents en véhicule sont en partie responsables des émissions de gaz à effet de serre.

■ Pour diminuer les déplacements individuels dans le cadre des trajets domicile-travail :

- Un second **Plan de Déplacement Administration** a été élaboré :
 - le diagnostic a permis d'identifier les modes de transports utilisés par les agents,
 - le plan d'actions propose des mesures alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle.
- Une **plateforme de covoiturage** est à la disposition des agents : mise en ligne le 6 octobre 2017, la plateforme donne la possibilité aux salariés du Var de trouver ou de proposer des trajets domicile-travail en covoiturage. Cette offre de services a été élaborée et cofinancée par le Conseil départemental 83, TPM, la CAD, la CAVEM, la CCIV, la Région PACA et l'Union Européenne. La plateforme est disponible sur le site <https://covoit83.fr>.
- La Métropole participe aux **frais d'abonnement aux transports en commun à la demande** des agents à hauteur de 50%.

■ Pour diminuer les déplacements individuels dans le cadre des trajets professionnels :

- Des cartes de transport en commun sont mises à disposition au sein de chaque direction.
- Un outil de prise en main à distance pour limiter les déplacements du service informatique en intervention a été mis en place, ainsi plus de 60% des problèmes informatiques sont traités à distance.
- Depuis 2017, le « portail collaboratif » permet aux agents de créer des espaces de travail en groupe afin de : partager et coproduire des documents en ligne, programmer des réunions en visioconférence, et accéder aux documents en déplacement. Ces fonctionnalités réduisent ainsi les déplacements des agents et évite également l'impression de documents.

■ Enfin, pour encourager les agents à utiliser des modes de transport doux et collectifs :

- Des panneaux d'information voyageurs ont été placés dans certains bâtiments administratifs. Les panneaux affichent en temps réel les horaires de passage des bus. L'un d'entre eux est placé dans le hall d'entrée de l'hôtel métropolitain.
- Le plan des itinéraires cyclables, réédité chaque année, présente le linéaire cyclable du territoire métropolitain (265 km d'aménagements cyclables). Il est à disposition des agents dans le hall d'entrée de l'hôtel de la Métropole et téléchargeable sur www.metropletpm.fr.
- Des emplacements de parking sont réservés aux vélos dans les deux principaux bâtiments administratifs.
- **Cinq vélos électriques sont mis à disposition des agents pour les déplacements professionnels.**
- Une aide à l'achat de vélos électriques est proposée aux agents.
- Trois prises de rechargement pour les véhicules électriques sont disponibles dans les parkings des bâtiments administratifs.

NOUVEAUTÉ



NOUVEAUTÉ



LES CONSOMMATIONS EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Les bâtiments de TPM et le matériel bureautique consomment de l'électricité.

I Consommations électriques des bâtiments administratifs

Modalités de gestion

- Les locaux de l'Hôtel de la Métropole sont équipés d'éclairages économes à LED*.
- Les principaux bâtiments administratifs sont équipés :
 - pour les locaux, de capteurs de lumière qui se déclenchent en fonction de la luminosité,
 - pour les circulations et les sanitaires, d'éclairages soit sur minuterie les deux tiers du temps, soit sur détection automatique de présence.
- Le chauffage et la climatisation des principaux bâtiments administratifs sont programmés en saison estivale et hivernale selon des plages horaires précises.

Adhésion au dispositif « ECOWATT »

En 2017, la Métropole a adhéré au dispositif ECOWATT, proposé par le gestionnaire de réseaux énergétiques RTE (Réseaux de Transports d'Électricité).

Le dispositif ECOWATT a pour objet :

- De sensibiliser aux gestes de diminution des consommations électriques quotidiennes, par le biais d'un site internet dédié,
- De proposer, aux personnes qui en font la demande, un signal par mail, des prévisions de fortes consommations dans les jours à venir,
- D'inviter les consommateurs à appliquer les « Eco Gestes » au moment des pointes de consommations et à relayer l'information.

I Consommations électriques du matériel bureautique

- Les écrans des ordinateurs sont en mode veille après 15 minutes d'inactivité, et les ordinateurs (écrans et disques durs) s'éteignent automatiquement à partir de 20h.
- La méthode de « virtualisation » est mise en œuvre. La virtualisation consiste à rassembler sur une même machine plusieurs systèmes d'exploitation et/ou applications. TPM et la ville de Toulon ont rassemblé plus de 250 serveurs sur uniquement 15 machines, les consommations d'électricité ont été divisées par 16.

2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

LES CONSOMMATIONS DE RESSOURCES « PAPIER »

I La dématérialisation des procédures

La dématérialisation a pour objet de remplacer des supports d'information « papier » par des fichiers numériques. À ce jour, sont dématérialisés :

- **Concernant les finances :**
 - le circuit de « service fait » des factures, les « demandes de paiement », et les « demandes de titrage » avec l'utilisation d'un parapheur électronique étendue à l'ensemble des directions et services de TPM,
 - l'envoi dématérialisé des « bordereaux mandats, mandats et pièces justificatives », ainsi que les « bordereaux de titres, titres et pièces justificatives » au comptable du Trésor avec signature dématérialisée de l'ordonnateur,
 - l'envoi dématérialisé des budgets auprès de la Préfecture.
- **Concernant les actes délibératifs :** les échanges avec la préfecture pour le contrôle de légalité.
- **Concernant les marchés publics :**
 - le retrait des dossiers de consultation des marchés publics,
 - tous les dépôts des offres pour les marchés informatiques,
 - et la transmission des marchés en préfecture.
- **Concernant la gestion du personnel et des compétences :** les flux de paie, les congés, les démarches liées à l'embauche, les bulletins d'inscriptions aux formations.

Depuis 2016, la possibilité est donnée aux agents d'utiliser une carte ticket restaurant en remplacement des tickets restaurant sous format papier.

- **Concernant l'action sociale et les retraites :** une plateforme « e-services » permet notamment la saisie des comptes individuels de retraite.



*LED : Light Emitting Diode
ou diode électroluminescente (DEL).

A. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE PAR LA MÉTROPOLÉ TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



I Plateforme Intranet

La plateforme Intranet permet aux agents de consulter des documents ressources concernant les procédures internes et évite ainsi l'usage de documents papiers.

I Gestion des originaux numériques

La gestion électronique de documents et l'archivage numérique sont en cours de mise en œuvre progressive. Ils permettront de gérer les documents « originaux numériques » avec leur valeur probante depuis leur validation jusqu'à leur archivage. Ainsi les éditions « papiers » ne seront plus nécessaires pour l'archivage et la conservation des documents.

I Contribution CITEO

CITEO est l'organisme qui met en œuvre le principe de responsabilité élargie du producteur vis-à-vis des ressources papiers en France. Ainsi, CITEO organise et finance le recyclage des papiers. TPM apporte une contribution financière à l'organisme pour le recyclage et la valorisation des papiers.

LES PRODUITS D'ENTRETIEN

Plus de la moitié des produits de nettoyage utilisés par les agents d'entretien répond à un label écologique : écolabel européen, NF environnement, détergence écologique ou équivalent.

LA MUTUALISATION DES MOYENS

La préservation des ressources repose aussi sur la mutualisation des moyens. Un schéma de mutualisation a été élaboré entre les services de la Métropole et les communes membres de TPM. Les démarches mutualisées mises en œuvre sont notamment les suivantes :

- La gestion des systèmes d'information et l'adoption de logiciels informatiques communs,
- La mise en place d'un portail mutualisé d'achats publics et le développement des groupements de commandes,
- Les dispositifs de formations,



- La mise à disposition de services pour des prestations de communication,
- La mise à disposition d'œuvres artistiques,
- Le partage de matériel événementiel et d'entretien des sites naturels forestiers,
- La surveillance de la qualité des eaux,
- Le portage du courrier,
- L'entretien des espaces verts.

Un schéma de mutualisation a été approuvé par la Métropole en décembre 2015. L'état d'avancement de ce schéma est présenté en préalable à chaque débat d'orientation budgétaire.

3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

L'ACTION SOCIALE

Les agents de la Métropole bénéficient de prestations sociales d'une part proposées par TPM, et d'autre part, du fait de son affiliation au COS Méditerranée.

Les prestations proposées par TPM sont notamment : les tickets restaurant, les chèques vacances, les allocations pour les enfants handicapés ou encore la participation pour les accueils de loisirs sans hébergement.

Par son affiliation au COS Méditerranée, la Métropole permet également aux agents de bénéficier d'aides sociales, culturelles et sportives.

DES ANIMATIONS DE COHÉSION INTERNE

Des animations de cohésion internes sont proposées à l'initiative des agents de TPM : des activités « jeux » à la pause déjeuner, des journées à thèmes (journée « du chapeau ») et des participations à des journées de soutien (course « la Foulée des Gazelles »).

TPM organise d'autre part chaque année « Le Noël des enfants ». Cette animation planifiée au cours du mois de décembre accueille les familles des agents pour un spectacle musical et la remise de cadeaux de Noël.

TPM partage également par le biais du magazine d'information mensuel interne (CLIP), les talents et les compétences des agents (hors compétences professionnelles). Ainsi, les agents font part de leurs centres d'intérêt et des activités menées durant leur temps personnel.

Enfin, au cours de l'année 2018, une journée de cohésion a rassemblé l'équipe du nouvel Office Intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée. Les membres de l'équipe, issus des dix bureaux d'information tourisme de la Métropole, se sont ainsi rencontrés et ont échangé ensemble sur les valeurs du territoire et le développement touristique.

POUR FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

TPM s'investit dans la réinsertion professionnelle de personnes en situation de chômage et fins de droits. Des personnes sont mobilisées pour des opérations de réhabilitation d'espaces naturels, de nettoyage de surfaces et lors d'événements ponctuels.

Dans le cadre des opérations de réhabilitation d'espaces naturels, les massifs forestiers sur lesquels les personnes en situation de chômage et fins de droits interviennent sont les suivants : la Colle Noire, le mont Faron, le Cap Sicié, les Salins d'Hyères, le domaine de la Ripelle ou encore le Vallon du Soleil.

Dans le cadre des marchés d'insertion relatifs au nettoyage de surface, ils s'appliquent aux pépinières d'entreprises et aux Zones d'Activités Économiques (ZAE) du territoire.

L'insertion professionnelle est également favorisée lors d'événements ponctuels.

La Métropole sollicite également les lycées professionnels pour l'accueil de manifestations ou des prestations de restauration.

Enfin, depuis 2003, conformément à la réglementation, tous les marchés de travaux portant sur les infrastructures, les superstructures et les travaux publics intègrent une clause d'insertion.



A. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE PAR LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



NOUVEAUTÉ



4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL

Mise à disposition de ressources documentaires

TPM met à disposition des nouveaux arrivants des guides afin de les accueillir dans les meilleures conditions : livret d'accueil, annuaire interne, modèles de documents, ou le guide des marchés publics. Ces ressources sont disponibles sur le site intranet de TPM. D'autre part, pour les événements organisés au cours de l'année, des supports en version numérique sont spécifiquement réalisés afin d'accompagner les agents.

Proposition de formations

Les agents ont la possibilité de s'inscrire aux formations de leurs choix afin de développer leurs compétences. Parmi les formations proposées, certaines portent sur les domaines suivants : la marche et le vélo en ville, l'écologie et la gestion des écosystèmes littoraux, ou encore des journées d'échanges sur les continuités écologiques.

L'entretien professionnel

L'entretien professionnel est un outil d'évaluation qui permet un moment d'échanges et de concertation sur les compétences et les potentialités de chacun. L'entretien professionnel remplace, depuis 2016, la notation afin d'apprécier la valeur professionnelle des agents territoriaux.

Réunions d'information Métropole

Le nouveau statut de Métropole a été acquis au 1^{er} janvier 2018. Dans ce cadre, des réunions d'informations et d'échanges à l'attention des agents ont été animées et une lettre d'information a été envoyée, afin de prodiguer les renseignements nécessaires et répondre aux interrogations. Des supports d'information ont également été partagés sur le site intranet de TPM, et une lettre d'information trimestrielle sur l'avancement du projet est transmise depuis décembre 2017 à chaque agent.

LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La Métropole a recensé, pour les principaux sites, les risques potentiels auxquels les agents sont exposés en fonction des conditions de travail de chaque métier. Ces éléments sont rassemblés dans un « document unique ». Créé en 2015, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) conseille l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation et de prévention des risques, et dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

LA SÉCURITÉ ASSOCIÉE AUX ÉQUIPEMENTS TRANSFÉRÉS

Des agents sont mobilisés en astreintes 24h/24 afin d'intervenir en cas d'incidents. Il s'agit de pouvoir répondre aux problèmes associés : aux bâtiments (serrures de portes cassées, fuites d'eau ou encore problèmes électriques), à la voirie (chutes d'arbre, trous dans la chaussée, mobilier urbain abîmé), à l'assainissement des eaux usées, et à la gestion de l'eau potable. Les modalités de travaux sont ensuite définies et effectuées par l'agent ou par le biais d'une entreprise.

LA MISE EN SÉCURITÉ DES MASSIFS FORESTIERS

Depuis 2017, des équipes ont été constituées afin d'assurer la surveillance des sites naturels (Cap Sicié, Colle noire, Mont Faron, domaine de la Ripelle) et du sentier du littoral durant les week-ends. Ces patrouilles renforcent la surveillance et développent la polyvalence des agents leur permettant d'intervenir rapidement sur chacun des massifs forestiers et sur le sentier du littoral.

ACCÈS INTERNET

Depuis 2012, TPM met en place un réseau de télécommunication à Très Haut Débit (100Mb/s et plus). Le réseau Très Haut Débit dessert les principaux bâtiments administratifs de la Métropole. Il est basé sur la technologie de la fibre optique et permet entre autres le transfert rapide de fichiers lourds (envoi et réception) et de tous formats (vidéo ou audio).

5. LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LE MOBILIER DE BUREAU ET LE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Concernant le mobilier de bureau, les critères de sélection suivants sont précisés : le mobilier doit être conforme aux normes NF Environnement (marque volontaire de certification délivrée par l'Association Française de NORmalisation), FSC* et PEFC** ou équivalentes.

Concernant le matériel informatique, le marché d'achat impose la labellisation « Energy star » pour les ordinateurs et les photocopieurs. Ce label est associé aux produits ayant un rendement énergétique performant.

LES FOURNITURES PAPIER

Les ramettes de papier blanc utilisées au niveau des photocopieurs répondent aux exigences FSC et PEFC. Les fournitures qui nécessitent des impressions (papier en-tête, enveloppes, cartes de visite) sont traitées dans une imprimerie labellisée « Imprim'Vert ».

LES IMPRESSIONS DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET IMPRESSIONS COURANTES

En 2012, 2013, et 2014, 33 tonnes de papier par an ont fait l'objet d'impressions de supports de communication. **Ce tonnage a été réduit depuis 2015 avec respectivement 15 tonnes émises en 2015, 19,7 tonnes en 2016 et 17,25 tonnes en 2017.** Cela représente en moyenne plus de 500 arbres préservés au cours de ces trois dernières années. Cette diminution est principalement associée aux modifications des modes de diffusion employés, les médias privilégiés sont désormais les suivants : site internet, réseaux sociaux, supports existants (magazines et sites internet des communes).

Les brochures de communication sont disponibles en téléchargement sur le site internet www.metropoletpm.fr. L'une des publications les plus consultées est le topoguide « sentier du littoral ». Afin d'éviter l'impression de l'ensemble du guide pour des besoins ponctuels, les balades sont nouvellement téléchargeables et imprimables individuellement.

Pour l'ensemble des supports de communication, les marchés intègrent un critère relatif à l'origine des produits utilisés et à leur devenir après utilisation (recyclage d'encre, fournisseurs de papier issu de forêts gérées durablement, label, norme, etc.).

Enfin, au niveau des photocopieurs, une règle automatique d'impression recto-verso a été mise en place pour réduire l'usage des ramettes de papier.



LA GESTION DES DÉCHETS DE L'ADMINISTRATION

Les locaux administratifs sont équipés de deux poubelles : l'une pour les ordures ménagères, l'autre pour les papiers/cartons. Les principaux sites bénéficient de la collecte sélective des papiers/cartons en porte à porte. La Métropole met également en œuvre le recyclage du matériel informatique, des cartouches d'encre et toners des photocopieurs qui sont collectés par des entreprises spécialisées.

FOCUS SUR L'OFFICE INTERCOMMUNAL TOURISME PROVENCE MÉDITERRANÉE

Au sein de l'Office Intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée, chaque bureau d'information tourisme s'inscrit dans une démarche de développement durable afin d'optimiser les consommations de ressources naturelles (papier, eau) et énergétiques. Une charte du comportement durable a notamment été diffusée auprès du personnel précisant les engagements à suivre auprès des partenaires, des fournisseurs et des visiteurs. Une affiche « engagement pour le développement durable » listant les éco-gestes à adopter a également été créée.



NOUVEAUTÉ

*FSC : Forest Stewardship Council.

**PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification.

Les certifications FSC et PEFC garantissent une gestion durable des forêts : respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable.

NOUVEAUTÉ



A. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE PAR LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



6. LES MODALITÉS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de développement durable s'effectuent grâce à des instances décisionnelles et un suivi opérationnel des projets.

LES INSTANCES DÉCISIONNELLES

Le Président

Le Président est l'exécutif de la Métropole, l'ordonnateur des dépenses et le prescripteur de l'exécution des recettes.

Le conseil métropolitain

Le conseil métropolitain est l'instance de décision de la Métropole. Cette instance vote les projets liés aux compétences de la Métropole. L'assemblée est composée des vice-présidents et des conseillers métropolitains de chaque commune, désormais élus au suffrage universel direct depuis les derniers scrutins municipaux de 2014. Sa périodicité est en moyenne de huit à dix fois par an.



Le bureau métropolitain

Le bureau métropolitain vote chaque projet examiné au préalable par les commissions thématiques. Il vote sur délégation du conseil métropolitain et ses compétences sont fixées suite à délibération. Le bureau métropolitain est composé du Président et des vice-présidents de la Métropole TPM. Sa périodicité est en moyenne de deux fois par mois.

LES INSTANCES PRÉ-DÉCISIONNELLES

Les commissions thématiques

Il s'agit de réunions d'informations, de concertation et de propositions.

Les commissions thématiques sont les suivantes :

- développement économique,
- aménagement de l'espace,
- transports et déplacements,
- environnement et développement durable,
- tourisme et ouverture maritime,
- culture,
- sport et jeunesse,
- politique de la ville et équilibre social de l'habitat,
- formation, enseignement supérieur et recherche,
- développement numérique,
- finances,
- personnel et administration générale,
- conseil d'exploitation des ports.

Chaque commission thématique est composée de huit élus métropolitains. Les membres des commissions émettent des avis sur les projets d'intérêt métropolitain. La fréquence des commissions thématiques est mensuelle. Ces projets sont ensuite soumis au vote du bureau ou du conseil métropolitain.



LE SUIVI OPÉRATIONNEL DES PROJETS

■ Réunions périodiques

Afin d'assurer le suivi opérationnel des projets et la bonne information des équipes au plus haut niveau de la hiérarchie, des réunions sont périodiquement organisées :

- toutes les semaines avec l'ensemble des directeurs généraux adjoints des services et directeurs de TPM,
- tous les mois entre les directions de TPM et les directeurs généraux des communes, chargés de mission de la Métropole.

■ Pilotage et évaluation des démarches projets

Lors de l'évolution de la Communauté d'Agglomération en Métropole au 1^{er} janvier 2018, une nouvelle Direction Générale Adjointe des Services consacrée au Développement Durable et à la valorisation du territoire a été créée. Ainsi, les enjeux du développement durable sont travaillés en transversalité avec les autres Directions Générales Adjointes des Services. Cette nouvelle organisation renforce la prise en compte des enjeux du développement durable dans l'ensemble des thématiques concernées, notamment : le développement territorial, le patrimoine bâti, l'approvisionnement énergétique, l'eau et l'assainissement, la mobilité, l'organisation interne, la communication et les coopérations.

Au niveau des démarches projets, en complément du traitement traditionnel « vertical » et « par métier » des dossiers, TPM met également en œuvre la « démarche projet ». L'organisation « démarche projet » permet le traitement transversal des dossiers et mobilise autour d'un pilote les différentes compétences nécessaires. Ainsi, le pilote du projet a pour mission de mener à bien le dossier, mettre en œuvre les échanges entre les services concernés et effectuer la remontée des informations auprès de la Direction Générale des Services. Le suivi et l'évaluation du projet sont réalisés à l'aide de tableaux de bord de suivi indiquant les objectifs à atteindre, les moyens pour y parvenir et l'état d'avancement des actions.

■ L'information des agents de TPM

Le CLIP (Cahier de Liaison Interne du Personnel) est transmis mensuellement à chaque agent de la Métropole. Il présente les actualités et les projets en cours. **Depuis 2016, un encart « Dév'Dur' » informe sur les actualités de développement durable.**

NOUVEAUTÉ



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

Dans cette seconde partie, les actions conduites à l'échelle du territoire au titre des politiques publiques, des orientations et des programmes sont explicitées au regard des cinq finalités du développement durable.

1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Métropole répond à cette finalité par la mise en œuvre des programmes et politiques suivants :

- La politique d'aménagement à l'échelle des territoires du SCoT Provence Méditerranée.
- Le plan Climat-Air-Énergie territorial.
- La démarche « Cit'ergie ».
- La labellisation « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».
- La démarche « Iles d'Hyères durables ».
- La rénovation énergétique de l'habitat.
- La politique de déplacements.
- La mutualisation des moyens d'interventions en cas de risques majeurs.
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES DU SCOT PROVENCE MÉDITERRANÉE

TPM est membre du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée, qui élabore et assure la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle de 32 communes comprenant celles du territoire métropolitain. Le SCoT met notamment en perspective les choix de développement et d'aménagement urbain durables. Le SCoT est un document de planification essentiel de développement et d'organisation du territoire afin d'optimiser les consommations énergétiques et de s'adapter au changement climatique. Actuellement en cours de révision, le Scot devra être compatible avec les dispositions Grenelle et comporter **un volet « Énergie-climat » qui aura pour objet d'aboutir à :**

- la définition d'objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'émissions de polluants atmosphériques, de consommation d'énergie, de production d'énergies renouvelables, et d'adaptation au changement climatique,
- la traduction des objectifs précédemment établis sous la forme de prescriptions et de recommandations.



LE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

Le PCAET a pour objet de définir à l'échelle de la Métropole :

- les actions d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques,
- les actions d'adaptation au changement climatique.

Actuellement en cours d'élaboration, le programme d'actions comporte les huit axes stratégiques suivants :

- renforcer l'intégration du développement durable dans le fonctionnement interne de la Métropole,
- la gouvernance du Plan Climat-Air-Énergie Territorial,
- réduire la consommation énergétique dans les bâtiments des secteurs résidentiel et tertiaire,
- poursuivre la mise en œuvre d'une mobilité durable à l'échelle du territoire,
- poursuivre l'aménagement durable du territoire,
- développer la production et l'utilisation d'énergies renouvelables,
- pérenniser les activités économiques du territoire en renforçant les mesures d'adaptation et en développant une économie circulaire,
- renforcer la préservation des milieux naturels (eau, biodiversité, paysage).

Le PCAET comporte un diagnostic, un programme d'actions et un tableau de suivi et d'évaluation, permettant de suivre la mise en œuvre des actions pour une période de 6 ans.

De plus, conformément aux textes réglementaires, le PCAET intègrera une évaluation environnementale stratégique.

LA DÉMARCHE CIT'ERGIE

En 2018, au titre des compétences exercées en matière de transition énergétique et de développement durable, la Métropole s'est engagée dans la démarche Cit'ergie.

La démarche Cit'ergie permet d'accompagner la mise en œuvre de la politique air-énergie-climat de la Métropole, et de l'inscrire dans une démarche d'amélioration continue :

- en valorisant les actions déjà entreprises,
- en fixant des objectifs et des actions d'amélioration,
- en mesurant les progrès accomplis.

La durée de la démarche Cit'ergie est de quatre ans. Durant ce processus, la Métropole est accompagnée par un conseiller accrédité « Cit'ergie » par l'ADEME.

LA LABELLISATION « TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE »

La Métropole a été labellisée en fin d'année 2015 « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Dans le cadre de cet appel à projet l'État accompagne financièrement la Métropole dans la mise en œuvre d'une vingtaine d'actions dont cinq sont réalisables à très court terme et citées ci-après :

- la démarche « Bâtiment Durable Méditerranéen » sous maîtrise d'ouvrage TPM,
- la rénovation thermique des équipements publics comme le chauffage de la piscine du port Marchand à Toulon, sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de Toulon,
- l'amélioration de l'éclairage public, sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de La Seyne-sur-Mer,
- la mise en place de capteurs solaires au niveau des abris bus du réseau de transport Mistral, sous la maîtrise d'ouvrage TPM,
- la création de stationnements vélos, sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de La Seyne-sur-Mer.
- le réseau Thalasso thermie, ville de La Seyne-sur-Mer (délibération du conseil métropolitain de juillet 2018)

LA DÉMARCHE ILES D'HYÈRES DURABLES

En 2018, la Métropole TPM, la ville d'Hyères, le Parc national de Port-Cros et Enedis, se sont engagés, à compter de l'année 2018, dans la démarche partenariale « Îles d'Hyères durables » afin de renforcer le développement durable des trois îles d'Hyères : Porquerolles, Port-Cros et le Levant.

En effet, les îles d'Hyères constituent des laboratoires particulièrement pertinents pour instaurer des modèles énergétiques durables face aux enjeux d'approvisionnement de l'énergie, d'épuisement des ressources naturelles, et de protection de l'environnement.

Cette démarche a pour objectifs :

- de réaliser un diagnostic énergétique des îles à l'appui de données chiffrées,
- d'identifier les zones dont les consommations énergétiques sont excessives,
- d'accroître l'efficacité des programmes d'actions,
- de développer et planifier la production d'électricité renouvelable.

L'association des compétences des partenaires dans la mise en œuvre de la démarche « Îles d'Hyères durables » permettra ainsi de réduire l'impact carbone des îles d'Hyères.



NOUVEAUTÉ



NOUVEAUTÉ



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



NOUVEAUTÉ



NOUVEAUTÉ



ASSISES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le 22 février 2018 a eu lieu la première édition des Assises de la transition énergétique au Théâtre Liberté à Toulon. Cet événement a réuni les acteurs de l'immobilier de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, et du territoire pour échanger sur les ressources en énergies renouvelables, la rénovation des bâtiments et le développement des réseaux intelligents en faveur du développement durable.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

La précarité énergétique

Afin de lutter contre la précarité énergétique, des aides ont été proposées aux propriétaires privés dans le cadre de la réhabilitation de leur logement via le **Programme d'Intérêt Général « Amélioration de l'Habitat »**. Des études ont été menées au cours de l'année 2016 afin de le relancer, cela en articulation avec le dispositif « Bien chez soi ».

Le dispositif « Bien chez soi » et rénovation énergétique de l'habitat

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le dispositif « Bien chez soi » aide les citoyens dans l'amélioration de leur habitat.

Le dispositif accompagne les habitants, bénéficiant ou non des plafonds de ressources de l'ANAH, pour :

- La réalisation de travaux d'économie d'énergie pour améliorer le confort et réduire les dépenses financières associées,
- La rénovation complète des logements dégradés : mise aux normes de décence, d'habitabilité, et de sécurité,
- Le maintien à domicile via l'adaptation des logements au vieillissement et/ou handicap.

Le dispositif s'adresse aux propriétaires ou co-propriétaires de logements en résidence principale ou locatifs.

Plus particulièrement, en matière de rénovation énergétique de l'habitat, le dispositif offre une porte d'entrée unique aux administrés afin d'envisager globalement leur projet de rénovation. Il s'agit ainsi de démultiplier les projets de rénovation à l'échelle du territoire et de structurer et soutenir le secteur professionnel de la rénovation de l'habitat.

Cet outil a été élaboré en partenariat entre TPM, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var, la Fédération du BTP 83, la CAPEB 83, le Département du Var, le Conseil régional PACA, GRDF, Action Logement, la CAF du Var et l'ANAH. Le déploiement du dispositif « Bien chez soi » est assuré par l'intermédiaire de l'opérateur CITEMETRIE.

Rendez-vous de la rénovation énergétique

TPM et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var ont identifié les différentes actions à mener afin de favoriser la rencontre entre l'offre et la demande de rénovation énergétique de l'habitat. Parmi ces actions figure l'organisation d'événements tels que les « rendez-vous de la rénovation énergétique ».

La première édition des « rendez-vous de la rénovation énergétique » a eu lieu les 18 et 19 mai 2018. Cet événement a permis au public de rencontrer les professionnels de la rénovation énergétique des bâtiments (CAPEB83, FBTP83, syndicat des architectes, entreprises, artisans maîtres d'œuvre et bureaux d'études) afin de bénéficier de conseils dans leur projet de rénovation de logement.

LA POLITIQUE DE DÉPLACEMENTS

Le **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** constitue un outil cadre pour définir et programmer les actions en matière de mobilité. Le PDU 2015-2025 a été approuvé le 16 décembre 2016. Les actions planifiées répondent aux enjeux de protection de l'atmosphère limitant les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM)

Les Pôles d'Échanges Multimodaux jouent un rôle d'interface entre les villes et les réseaux de transport. **À ce jour, quatre des 7 gares de la Métropole ont fait l'objet de travaux pour les aménager en Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) :** PEM Ollioules/Sanary, PEM La Seyne/Six-Fours, PEM La Garde et PEM de Toulon. **Les Pôles d'Échanges Multimodaux de La Pauline, de la Crau et de Hyères sont en projet. Deux nouvelles créations de Pôles d'Échanges sont en projet à Toulon :** la halte ferroviaire de Sainte-Musse est en phase de concertation préalable pour une ouverture à horizon 2022 et celle de l'Escaillon en phase d'études préliminaires.

Parcs relais

Les parcs relais sont des espaces de stationnement automobile situés en périphérie des centres urbains et destinés à inciter les automobilistes à utiliser les transports en commun pour accéder au centre-ville. Conformément au schéma directeur des parcs relais approuvé en octobre 2009, **plus de 4000 places de stationnement en parc relais ont été créées sur un total de 5900 places projetées.**

Parking relais à Tamaris

Le parking relais Tamaris a été inauguré le 31 octobre 2017. Il propose 110 places de stationnement automobile et 24 places de stationnement vélos. Le parking relais est situé à proximité de l'embarcadere de Tamaris et s'adresse plus particulièrement aux utilisateurs des lignes Maritime (18M Toulon-Tamaris-Sablettes), et Terrestres (82 Gare de La Seyne-Mont des Oiseaux/Bar tabac et 83 Léry-Les Sablettes).

Zones de covoiturage

Deux zones de covoiturage recensant plus de 220 places ont été créées : la première à Sainte-Musse, la seconde à l'Escaillon.

L'aménagement d'itinéraires cyclables

L'aménagement d'itinéraires cyclables a plus que doublé depuis l'approbation du PDU en 2006, où la Métropole comptait près de 125 km d'aménagements cyclables, aujourd'hui, 265 km de linéaire sont disponibles. Un plan des itinéraires cyclables est actualisé et édité annuellement depuis 2006.

Actions de modération des vitesses et extension de zones apaisées

Suite au décret du 02/07/15 relatif au Plan d'Actions pour les Mobilités Actives (PAMA), la création des double-sens cyclables sur les zones 30 et les voies limitées à 30 km/h, commencent à se généraliser.

Les centres-ville de certaines communes intègrent des zones apaisées où les vitesses sont limitées :

- à 20 km/h dans les zones de rencontre,
- à 30 km/h (zones 30) aux abords des établissements scolaires, sur certaines voiries des centres-villes et de zones résidentielles, et également à proximité des lieux touristiques.

Dans tous les centres-villes des communes du territoire **des zones piétonnes ont été aménagées.**

Pour les voiries à trafic plus élevé **des limitations à 50 km/h ont été recommandées.**

Enfin, en zone périurbaine, **des limitations à 70, 80, 90, et 110 km/h sont imposées pour les autoroutes périurbaines.**

Parc de véhicules terrestres et maritimes

Les transports urbains (réseau Mistral) comptent à ce jour 27 bus hybrides (3 bus articulés et 24 bus standards). Concernant les navettes maritimes, deux éco-bateaux bus hybrides desservent la rade de Toulon depuis 2014.

Bornes d'information voyageurs et abribus à éclairage solaire

Des bornes d'information voyageurs ont été installées au niveau des arrêts de bus. À ce jour, **154 bornes d'information voyageurs** sur un total de 395 **fonctionnent à l'énergie solaire.**

De plus, **143 abribus non publicitaires** sur un total de 399 **sont alimentés en électricité grâce à de l'énergie solaire.**

La mise en service du second tunnel

Mis en service en mars 2014, le second tunnel, long de plus de 3 km, s'étend d'ouest en est sous la ville de Toulon. Le tunnel permet le désengorgement du centre-ville de Toulon et favorise dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de mobilité durable, l'extension du réseau des transports en commun et des itinéraires cyclables.

NOUVEAUTÉ



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



NOUVEAUTÉ



NOUVEAUTÉ



■ L'amélioration constante du réseau urbain de transports terrestre et maritime

La ligne express universitaire « ligne U » a été mise en service en 2014. Cette ligne relie les deux campus universitaires à l'ouest et à l'est du territoire avec uniquement 20 arrêts. Cette ligne passe également par l'autoroute et a une fréquence de 10 à 15 minutes.

En septembre 2015, à l'intérieur de la base navale de Toulon, trois lignes de bus ont été mises en place. Cette action réduit le trafic automobile au sein de la Métropole.

En septembre 2017, l'offre sur les bassins de Hyères et de Six-fours a été augmentée pour une meilleure adaptation aux besoins de déplacements avec 618 000 km de desserte supplémentaires.

En 2018, suite à l'augmentation de la desserte aérienne de l'aéroport Toulon-Hyères, les plans de circulation et les horaires des lignes 102 et 63 ont été adaptés afin de favoriser l'emploi des transports en commun au regard des horaires des vols aériens.

Enfin, les services de transport nocturnes ont été renforcés à l'attention du public étudiant.

■ Le nouveau site internet du réseau mistral

Le 29 juin 2017, réseau Mistral a mis en ligne la nouvelle version du site internet. Le site a conservé les fonctionnalités d'information et de vente du précédent site et s'est enrichi de nouveaux services permettant aux voyageurs :

- de s'informer : recherches horaires, calcul d'itinéraire, téléchargement de plans PDF,
- d'être alertés en cas de perturbation : information sur le trafic, alertes mails et SMS.
- d'acheter leur titre de transport ou régulariser leur situation : e-boutique, paiement des amendes en ligne,
- s'inscrire à la newsletter du réseau ou partager des informations sur les réseaux sociaux.

■ L'adaptation du réseau lors des manifestations

Lors de grandes manifestations, les plans de circulation, les cadences, et les capacités du réseau de transport en commun sont modifiés. Ainsi, le cheminement des lignes de transports, les fréquences de passage, les plages horaires, et les capacités des bus sont adaptées en fonction des besoins. D'autre part, des parkings sont également utilisés comme parcs relais avec une tarification avantageuse.

■ Le Vélo à Assistance Électrique

TPM propose depuis 2015 un dispositif d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique ou d'un kit électrique vélo. La Métropole aide les particuliers à hauteur de 25% ce qui correspond à une aide pouvant s'élever à un maximum de 250 euros pour un vélo à Assistance Électrique neuf et 150 euros pour un kit électrique vélo neuf. **Depuis janvier 2015, plus de 3135 dossiers de demande d'aide ont été reçus.**

■ Le téléphérique du mont Faron

Le téléphérique permet le transport de passagers du pied de la montagne du Faron à son sommet à près de 600 m d'altitude. La fréquentation du téléphérique a évolué de 20 000 à 90 000 passagers recensés en 2014. **En février 2017, deux nouvelles cabines ont été inaugurées.** Il s'agit d'une méthode alternative à l'utilisation de moyens de déplacements individuels pour accéder au sommet du mont Faron, unique dans le sud de la France.

INDICATEUR	2015	2016	2017
Nombre de voyages du réseau de transports	30 millions	30,4 millions	30,7 millions

INDICATEUR	2015	2016	2017
Nombre de lignes terrestres / Nombre de lignes maritimes	142 / 9	132 / 9	135 / 9

INDICATEUR	2016	2017
Nombre de bus hybrides	22	27

INDICATEUR	2016	2017	2018
Nombre de km aménagements cyclables	251 km (en 2006 125 km)	261 km	265 km

INDICATEUR	2015	2016	2017
Aide financière à l'achat de vélos électriques	96 617 euros	99 664 euros	178 925 euros
Nombre de dossiers	Depuis janvier 2015, plus de 3135 dossiers reçus.		

LA MUTUALISATION DES MOYENS D'INTERVENTIONS EN CAS DE RISQUES MAJEURS

Dès 2008, la Métropole TPM et ses communes membres se sont dotées d'un **Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS)** afin de définir une approche commune des risques majeurs (feux de forêts, inondations, mouvements de terrain ou encore les risques industriels) et de tout problème liés à la sécurité des populations.

Cet outil d'entraide territorial, permet :

- de mutualiser et de partager les moyens matériels et humains,
- de capitaliser les connaissances et expériences de l'ensemble des acteurs, tant dans la gestion pratique des risques, que dans la gestion administrative et opérationnelle.

En fin d'année 2017, en concertation avec les communes, un dispositif d'alerte à la population a été mis en place. Le dispositif du PICS a notamment été déclenché en septembre 2017 suite aux feux de forêt ayant eu lieu à Hyères, des lits pour les personnes évacuées ont ainsi pu être rassemblés.

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Conformément à la loi du 27 janvier 2014 de « **Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des Métropoles** » (MAPTAM), TPM s'est dotée au 1^{er} janvier 2018 de la compétence de « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ».

Cette compétence concerne l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues.

La mise en œuvre de cette compétence s'appuie sur une organisation territoriale imposée par la logique de bassin versant : pour les bassins versants dépassant les limites métropolitaines, la compétence est transférée aux syndicats de rivière pré-existants (Eygoutier, Gapeau et Reppe), et pour les autres bassins versants, la compétence est exercée par la Métropole.

La stratégie de lutte contre les inondations fait l'objet d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) labellisé par l'État en 2018, et plusieurs opérations sont d'ores et déjà financées par le biais du contrat de l'aire toulonnaise pour une gestion durable des milieux aquatiques et des contrats de baie de la rade de Toulon et des îles d'Or.

2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La Métropole répond à cette finalité par la mise en œuvre des programmes et politiques suivants :

- La politique de préservation et de mise en valeur des espaces naturels remarquables.
- Le Contrat de l'Aire Toulonnaise pour une gestion durable des Milieux Aquatiques.
- Les Contrats de baie.
- La politique de gestion des rejets en milieu aquatique.
- La sensibilisation au développement durable.
- La démarche « Ports Propres ».

LA POLITIQUE DE PRÉSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES

La gestion et l'entretien des espaces naturels forestiers

TPM s'investit dans la gestion et l'entretien des espaces naturels remarquables suivants :

- **Le domaine de la Ripelle**

Ce domaine de 78 hectares (communes de La Valette-du-Var et du Revest-les-Eaux), est un ancien domaine agricole constitué d'une pinède, d'une zone bâtie (propriété du Conseil départemental du Var), d'une oliveraie et de restanques.

TPM mène notamment sur ce site des actions de préservation du patrimoine bâti agricole, des chantiers d'insertion de débroussaillage, de taille et d'entretien des oliviers, ainsi que des travaux de réhabilitations des restanques. Un projet d'aménagement de sentiers de randonnées et d'itinéraires de découverte (historique, patrimonial) est en cours.



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



• Les massifs du Faron, de Sicié et de la Colle noire

Le massif du Faron d'une superficie de 400 hectares s'étend sur la commune de Toulon, et culmine à 584 mètres de hauteur. Cet espace de pleine nature offre un large panorama sur l'aire métropolitaine et est doté d'un patrimoine de fortifications militaires Vauban d'exception. Il est accessible par la route et par le téléphérique.

Le massif de Sicié d'une superficie de 816 hectares s'étend sur les communes de La Seyne-sur-Mer et de Six-Fours-les-Plages et s'élève à 352 mètres. Cet espace naturel bordé par la mer Méditerranée bénéficie d'une grande richesse d'espèces végétales et animales, ainsi que de nombreux témoins de l'occupation par l'Homme de ce site : oratoires et chapelle de Notre-Dame du Mai, sources, puits et lavoirs, mais aussi des bâtiments militaires (forts et batteries, sémaphore...).

Enfin, **le massif de la Colle noire** d'une superficie de 168 hectares s'étend sur les communes du Pradet et de Carqueiranne, et culmine à 294 mètres. Ce massif, propriété du Conservatoire du Littoral, fait l'objet de programmes spécifiques de préservation forestière et travaux de sylvicoles suite à l'incendie de 2005. Il est également doté de quelques vestiges d'un passé industriel et militaire dont l'ancienne mine de cuivre et deux forts (La Gavaresse et la Colle noire), anciens postes d'observation de la rade, occupés pendant la seconde guerre mondiale. Il accueille le sentier de découverte « Jean-François Jubé » et un musée dédié à l'histoire de la mine.

TPM effectue sur ces massifs forestiers les actions suivantes :

- l'entretien des pistes forestières et des aménagements hydrauliques,
- la mise en place de plans de déplacements cyclables et de randonnée,
- l'abattage ou l'élagage d'arbres dangereux, et le débroussaillage,
- la mise en œuvre d'actions de gestion pour pérenniser les habitats et les espèces,
- les suivis naturalistes faunistique et floristique,
- la régulation des populations invasives,
- les traitements phytosanitaires pour lutter contre la chenille processionnaire et les scolytes, et également les frelons asiatiques,
- la préservation et la restauration du patrimoine bâti,
- des marchés d'insertion professionnelle pour des travaux forestiers et de restauration du patrimoine bâti,

Sur ces sites, une équipe de terrain est plus particulièrement affectée pour la surveillance, l'entretien, et l'information des usagers. Des actions de sensibilisation à la préservation de l'environnement sont également menées auprès des scolaires et du grand public.

• Le site des Salins d'Hyères

Le site des Salins d'Hyères d'une superficie de 900 hectares se compose de deux entités : le Salin des Pesquiers et les Vieux Salins. Les Salins d'Hyères sont la principale zone humide, réservoir de biodiversité, entre la Camargue et l'Italie d'importance internationale. La Métropole gestionnaire de cette propriété du Conservatoire du littoral, mène des actions en faveur de la qualité des milieux naturels aquatiques et terrestres : réhabilitation du réseau hydraulique afin de favoriser le fonctionnement de la chaîne alimentaire aquatique, limitation du dérangement, mise en œuvre de mesures de génie écologique en faveur de la biodiversité (création d'îlots de nidification pour les laros-limicoles coloniaux, lutte contre les espèces végétales invasives, et entre autre le maintien de l'habitat de la Cistude d'Europe).



Les espèces animales et végétales terrestres font également l'objet de mesures de gestion et de suivi. Chaque année, les îlots de nidification sont investis par de nombreuses espèces patrimoniales : l'avocette élégante, les sternes naines, pierregarin et caugek, la mouette rieuse et le goéland railleur. Le site constitue également un refuge hivernal pour les flamants roses en période de grand froid. Des opérations de sensibilisation du public à la fragilité et aux richesses du site des salins sont proposées tout au long de l'année.

■ La démarche Natura 2000

La démarche Natura 2000 vise à assurer la survie à long terme des habitats remarquables et des espèces menacées d'Europe. À ce jour, la Métropole joue un rôle majeur pour les sites Natura 2000 de son territoire.

- Pour les sites « **mont Caume, mont Faron et forêt domaniale des Morières** » et « **falaises du mont Caume** » TPM est animatrice pour la période [2016-2019].
- Pour le site « **Cap Sicié - Six-Fours** » TPM est animatrice pour la période [2018-2021]. Ainsi, des actions de conservation des espèces et des habitats seront programmées pour les trois prochaines années.
- Pour le site **Natura 2000 en mer « Embiez-Cap Sicié »**, TPM est animatrice à compter de l'année 2018. Les mesures de gestion inscrites au document d'objectifs seront ainsi engagées sur ce territoire.
- Pour les sites **Natura 2000 Rade d'Hyères (ZSC) et Salins d'Hyères et des Pesquiers (ZPS)**, suite à la réalisation des études naturalistes (habitats terrestres, chiroptères et cistude d'Europe) en 2015, le Parc national de Port-Cros poursuit la rédaction du document d'objectifs en partenariat avec la Métropole.

LE CONTRAT DE L'AIRE TOULONNAISE POUR UNE GESTION DURABLE DES MILIEUX AQUATIQUES

Le Contrat de l'Aire Toulonnaise pour une gestion durable des Milieux Aquatiques (CATMA) [2016-2018] vise à mettre en cohérence les actions des acteurs du territoire œuvrant dans les domaines de l'eau pour répondre aux objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux [2016-2021]. Il réunit 16 signataires dont l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'État et les différents syndicats et collectivités du territoire.

Ce contrat répond aux trois enjeux majeurs du territoire que sont :

- la gestion de la ressource en eau,
- les problématiques de pollutions,
- la prévention des inondations.

156 opérations sont réparties selon les 5 axes principaux suivants :

- Faciliter la gestion durable des services d'eau, d'assainissement et des milieux aquatiques,
- Préserver et garantir une gestion équilibrée de la ressource en eau,
- Résorber les pollutions domestiques,
- Assurer la restauration des milieux aquatiques en lien avec les inondations,
- Énergie et urbanisme.



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



LES CONTRATS DE BAIE

CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON ET CONTRAT DE BAIE DES ÎLES D'OR

Le contrat de milieu est un outil local et concerté de reconquête de la qualité des milieux aquatiques. Le contrat de milieu répond aux objectifs et dispositions de la directive cadre sur l'eau (SDAGE [2016-2021]) et de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) mise en œuvre par le Plan d'Actions pour le Milieu Marin (PAMM).

TPM est animateur du Contrat de baie de la rade de Toulon et du Contrat de baie des îles d'Or.



Le Contrat de baie de la rade de Toulon [2013-2018]

Le Contrat de baie de la rade de Toulon [2013-2018] signé le 11 octobre 2013 engage 46 signataires pour une période de 5 ans. Les objectifs fixés sont principalement :

- l'amélioration de la qualité des eaux (pollutions microbiologiques, chimiques, pesticides et nutriments, autres substances polluantes émergentes),
- la gestion durable des ressources et des milieux pour le maintien des usages (eau potable, réduction des impacts des usages liés aux milieux aquatiques terrestres-littoraux et marins),
- l'amélioration du fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques (suppression des macro-déchets, lutte contre les espèces invasives etc.),
- la communication et la sensibilisation des acteurs et de la population.

Au cours de l'année 2018, les actions ci-après ont notamment été poursuivies :

- l'étude des flux de contaminants issus des bassins versants vers la rade,
- l'élaboration de la version initiale du guide méthodologique dragage,
- le suivi de la qualité des eaux (analyses microbiologiques et physico-chimiques), sécurité sanitaire de la baignade,
- la finalisation de l'étude sur les aires d'alimentation de captage de la Foux (Le Pradet) et de Fonqueballe (La Garde),
- la finalisation de l'étude écologique des cours d'eau (Las-Eygoutier) et le lancement d'une étude identique pour l'ensemble des très petits cours d'eau,
- le lancement d'une étude sur la qualité des biocénoses marines,
- la mise en œuvre de moyens dans les communes pour une transition vers le zéro phyto.



Le Contrat de baie des Îles d'Or [2016-2021]

Le Contrat de baie des Îles d'Or, signé le 3 juillet 2017, engage 45 signataires pour une période de 5 ans. Les enjeux du Contrat de baie des Îles d'Or sont les suivants :

- la réduction des pollutions liées aux rejets anthropiques vers les milieux terrestres, littoraux, insulaires et marins,
- la gestion durable des ressources et des milieux naturels,
- la préservation et l'amélioration des fonctionnalités naturelles des milieux terrestres, littoraux et marins en lien avec la gestion du risque,
- l'animation, afin d'associer durablement les acteurs du territoire et les démarches existantes.

Au cours de l'année 2018, les actions ci-après ont notamment été poursuivies :

- la mise en place de stations hydrométriques de suivi des niveaux d'eau du fleuve du Roubaud,
- la finalisation de l'étude sur la gestion durable du trait de côte des vieux Salins, et l'engagement des travaux en partenariat avec le Conservatoire du littoral,
- la finalisation de l'étude sur les aires d'alimentation de captage du golf Hôtel et de Père Eternel.

LA POLITIQUE DE GESTION DES REJETS EN MILIEU AQUATIQUE

L'assainissement collectif

La collecte et le traitement des eaux usées du territoire relèvent de la compétence de la Métropole. Le réseau d'assainissement collectif (1270 km de canalisations) est exploité en régie pour 3 communes (Ollioules, Six-Fours-les-Plages et La Garde) et en délégation de service public pour les 9 autres communes.

Les stations de traitement des eaux usées exploitées en délégation de service public sont les suivantes :

- **AmphitriA au Cap Sicié à La Seyne-sur-Mer**, capacité de traitement 500 000 éq/hab (équivalent-habitant : unité de mesure basée sur la quantité de pollution émise par personne et par jour),
- **AmphorA à La Garde**, capacité de traitement 110 000 éq/hab.,
- **l'Almanarre à Hyères**, capacité de traitement 120 000 éq/hab.,
- **les stations d'épuration de Porquerolles et Port-Cros**, capacité de traitement respective de 5000 éq/hab et 1300 éq/hab.
- **la station d'épuration des Pomets à Toulon**, capacité de traitement 200 éq/hab.

La Métropole dispose également d'une aire de réception des déchets d'assainissement située à La Seyne-sur-Mer. Cet ouvrage accueille et traite les graisses alimentaires et les matières de vidange. Le territoire de la Métropole est ainsi entièrement autonome en matière de traitement de ces substances.

En 2018, les contrats des délégations de service public des stations d'épuration AmphorA et Almanarre et des réseaux des communes Toulon Est, Le Pradet, La Valette, Hyères et Carqueiranne ont été renouvelés.

Les nouveaux contrats intègrent entre autres des objectifs concernant le traitement des boues, le traitement des odeurs, et la mise en place d'actions de développement durable (réduction de l'empreinte carbone, efficacité énergétique, démarche zéro-phyto), ainsi qu'un fonds de développement social et environnemental.

Les périmètres confiés au délégataire, incluant les trois principales stations d'épuration du territoire (AmphorA, AmphitriA, Almanarre,) sont certifiés ISO 14001 et ISO 50001. Chaque station dispose ainsi d'un programme de management environnemental spécifique reprenant tous les volets du développement durable.

Le schéma directeur d'assainissement, approuvé en 2016, prévoit un programme d'investissement pour une période de 15 ans. Ses principaux objectifs sont :

- la mise en place d'un outil de gestion patrimoniale, dont le déploiement s'effectue à compter de 2018 avec la mise à jour des bases cartographiques et l'acquisition de données métier (métrologie, diagnostics).
- le renforcement du programme de renouvellement des réseaux (objectif de 0.7% du linéaire de réseau par an soit 8.5 km),



NOUVEAUTÉ



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



- l'élimination des intrusions d'eaux claires parasites dans les réseaux (diagnostics, inspections, travaux de renouvellement ou réhabilitation). Entre 2015 et 2017, 38 km de réseau ont fait l'objet de travaux. Une baisse annuelle de 6 millions de mètres cubes d'eaux claires parasites a été comptabilisée en entrée de station.
- la réalisation de travaux structurants (opérations sur les réseaux et postes de refoulement) et d'extension,
- la sécurisation des postes de refoulement et la lutte contre les sulfures,
- des travaux d'amélioration des stations d'épuration. Engagés depuis 2014, les travaux de réhabilitation de la galerie de transfert des eaux usées de 6,4 km entre Chateaubanne (La Seyne) et l'usine de traitement du Cap Sicié, se sont terminés début 2018 avec succès.

INDICATEUR

Qualité des eaux de sorties au regard des seuils réglementaires : 100 % de rejets conformes au cours des 4 dernières années (2014 à 2017) [stations Almanarre, AmphorA, AmphitriA]

L'assainissement non collectif

TPM exerce le service public d'assainissement non collectif (8000 installations recensées) et effectue :

- les contrôles de vérification de l'entretien et du bon fonctionnement du parc d'assainissement non collectif,
- les contrôles de conception-exécution des installations nouvelles ou réhabilitées,
- les contrôles de conformité.

Dans le cadre du schéma directeur, un plan de zonage a été élaboré, en prenant en compte les zonages existants dans chacune des communes et les documents d'urbanisme applicables.

LA SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

TPM met en œuvre des actions de sensibilisation du public et des scolaires pour la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.

Accompagnements pédagogiques « La rade m'a dit... »

Le programme « La rade m'a dit », de nouveau proposé pour l'année scolaire 2017-2018, a pour objet de **sensibiliser les classes élémentaires à la protection des milieux aquatiques**. Depuis l'origine du projet en 2005, plus de 990 classes en ont bénéficié.

Accompagnements pédagogiques « Promenons-nous dans les bois »

Le programme « Promenons-nous dans les bois », renouvelé pour l'année scolaire 2017-2018, a pour objet de **sensibiliser les classes élémentaires à la protection des milieux forestiers** (Cap Sicié, Colle noire, mont Faron). Depuis l'origine du projet en 2011, plus de 180 classes ont participé.

À la découverte des Salins d'Hyères

TPM propose la découverte des sites des Salins d'Hyères aux scolaires et au grand public. À ce jour, le seuil des 22 500 visiteurs annuels franchi se stabilise.

Pour les scolaires, dans le cadre d'un marché public avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), chaque année environ 180 classes de scolaires découvrent le patrimoine naturel et culturel du site.

L'Espace Nature situé aux Vieux Salins, permet l'accueil et l'information du grand public tout au long de l'année du mercredi au dimanche.

Des visites guidées ornithologiques ou patrimoniales avec l'Office Intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée complètent les possibilités de découverte, tout comme les deux week-ends évenementiels organisés lors des Journées Européennes du Patrimoine (septembre) et de la Fête de la Nature (mai). Enfin, des projets sont conduits en partenariat avec les établissements scolaires ou universitaires locaux.

Découverte de la Colle noire

Afin de découvrir le site de la Colle noire, des visites sont proposées tout au long de l'année auprès de tous les publics. Les visites guidées relatent des anecdotes et légendes sur **l'histoire du site, ainsi que des informations explicatives sur la faune, et la flore**.



INDICATEUR	2016	2017	2018
Participation au projet de sensibilisation Nombre de classes	Plus de 280 classes (programmes « La rade m'a dit... », « Promenons-nous dans les bois » et « À la découverte des Salins d'Hyères »)	Plus de 280 classes (programmes « La rade m'a dit... », « Promenons-nous dans les bois » et « À la découverte des Salins d'Hyères »)	Plus de 280 classes (programmes « La rade m'a dit... », « Promenons-nous dans les bois » et « À la découverte des Salins d'Hyères »)
Nombre de visiteurs (Salins et autres sites)	22 500 visiteurs salins en moyenne	22 500 visiteurs salins en moyenne	22 500 visiteurs salins en moyenne

I Journées grand public dans le massif du Cap Sicié

• Journée internationale des forêts

Le 25 mars 2018 a eu lieu la quatrième édition de la Journée internationale des forêts au Cap Sicié. Cette journée a fait découvrir aux citoyens les multiples fonctions de la forêt, de l'arbre et du bois. Des jeux et ateliers ont été proposés : confection de nichoirs à mésanges, ateliers de découverte de la faune et de la flore, balades commentées sur la gestion douce du massif, et également la projection de documentaires.

Depuis son lancement en France en 2014, la Journée Internationale des Forêts a sensibilisé plus de 100 000 personnes grâce aux 920 manifestations à l'échelle nationale.

D'autres journées ont également été proposées :

- une journée de nettoyage du Cap Sicié avec l'association des Amis de Janas et du Cap Sicié.
- des sorties découverte des histoires du massif avec la Maison du Patrimoine de La Seyne.

I Sensibilisation auprès des touristes et des acteurs touristiques locaux

Au sein de l'Office Intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée, chaque bureau d'information tourisme sensibilise les acteurs du territoire et les touristes au développement durable.

Les actions menées sont notamment les suivantes :

- Incitation des internautes et correspondants étrangers à télécharger les brochures via le site internet,
- Information des visiteurs sur le réseau de transports en commun et sur les itinéraires vélos,
- Mise à disposition de documents explicatifs sur le tri sélectif, et de brochures de sensibilisation en matière de protection de l'environnement et de la santé,
- Affichage dans les accueils de la charte comportementale « Être Écotouriste » et sur le site internet,
- Édition de brochures « Mes éco-gestes en vacances »,
- Des pages spéciales sont également réservées dans les brochures à l'exemple de la page « Bon gestes pendant mes vacances » dans la brochure « Loisirs et bon plan ».

Les bureaux de l'Office Intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée accueillent chaque année un grand nombre de touristes et effectuent ainsi une large sensibilisation du public.

LA DÉMARCHE « PORTS PROPRES »

La Métropole Toulon Provence Méditerranée, en tant qu'autorité portuaire s'est engagée depuis 2011 dans la démarche de certification européenne « Ports Propres ».

Cet engagement environnemental concerne tous les ports concernés par le champ de compétence de la Métropole : La Madrague de Giens, La Tour Fondue, L'Aiguade du Levant, Porquerolles, Saint-Elme, Le Brusc, Toulon-La Seyne-Brégaillon (y compris les sites portuaires sous-concession de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var).

Pour l'ensemble des ports, cinq objectifs à atteindre ont été identifiés et sont cités ci-après :

- Améliorer la qualité du milieu : mise aux normes des aires de carénage, traitement des eaux des terre-pleins, récupération des eaux noires et des eaux de cale,
- Renforcer la gestion des déchets : construction de points propres, tri et valorisation des déchets toxiques portuaires,
- Optimiser la gestion de l'eau et de l'énergie : bornes, réducteurs de pression, limitation de la pollution lumineuse,
- Renforcer la prévention des pollutions accidentelles : achat d'équipements de lutte anti-pollution,
- Communication – sensibilisation : formation, signalétique, plaquettes.

Le port de Porquerolles a été certifié le 28 août 2017 pour une durée de trois ans jusqu'au 27 août 2020.

NOUVEAUTÉ

NOUVEAUTÉ



NOUVEAUTÉ



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

La Métropole répond à cette finalité par la mise en œuvre des politiques suivantes :

- L'aide au logement.
- L'accessibilité des sites aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.
- L'accueil des gens du voyage.
- L'aide à l'insertion professionnelle.
- L'enseignement supérieur et la recherche.
- La prévention de la délinquance.
- La cohésion des quartiers de la Métropole.

L'AIDE AU LOGEMENT

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit les objectifs de production et de diversification de l'offre d'habitat pour répondre aux besoins des ménages. **Le PLH 2010-2016, prorogé jusqu'à fin 2018, met en œuvre des actions qui répondent aux enjeux de cohésion sociale et de solidarité entre les générations.**

I Accompagner l'accès au logement des jeunes en formation, en premier emploi et en emploi saisonnier

Un projet en cours au niveau de l'îlot Besagne à Toulon prévoit la réalisation d'une résidence étudiante de 43 logements.

I Adapter le logement privé et public au handicap

À travers la signature de conventions opérationnelles, 13 bailleurs sociaux se sont engagés à produire des logements labellisés « Logement Service Plus ». Dans le cadre de ce label, les personnes vieillissantes et/ou handicapées bénéficient d'un logement au sein duquel les déplacements et les besoins quotidiens sont facilités. En 2017 ce partenariat a permis la production de 21 logements adaptés UFR/PMR (Usagers en Fauteuil Roulants/Personnes à Mobilité Réduite) sur le territoire (4 opérations à Toulon, 2 opérations à Six-Fours-les-Plages et une opération à La Valette-du-Var). Depuis le début de la démarche, près de 250 logements sociaux adaptés sont totalisés sur le territoire de la Métropole.

I La Conférence Intercommunale du Logement

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) impose aux établissements publics de coopération intercommunale ayant des quartiers prioritaires, la création d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Le CIL a pour objet :

- d'améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques liées à l'habitat,
- d'améliorer la mixité au sein du parc social,
- d'accompagner la mobilité des locataires et des salariés sur le territoire de la Métropole,
- de délibérer sur les objectifs d'attribution ou de mutation du patrimoine locatif social,
- de délibérer sur les modalités de gestion partenariale de demandes de logements sociaux.

La première Conférence Intercommunale du Logement s'est réunie en février 2016.

L'ACCESSIBILITÉ DES SITES AUX PERSONNES HANDICAPÉES OU À MOBILITÉ RÉDUITE

La mission « accessibilité » a pour objet de garantir la continuité de la chaîne de déplacements pour tous les types de handicap : visuel, moteur, auditif, ou mental.

La chaîne de déplacements qui comprend : le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée afin de permettre l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Dans cette perspective, des actions sont menées en concertation avec les communes de la Métropole, les partenaires institutionnels et les acteurs locaux. La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est l'instance de coordination de cette démarche. **Fin 2016, 668 arrêts de bus sur 2050 ont été adaptés afin de faciliter l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.**



Mise en accessibilité du téléphérique du mont Faron

En 2013, la gare inférieure de départ du téléphérique a été mise aux normes conformément aux obligations en termes d'accessibilité aux PMR. Cela s'est concrétisé par l'installation d'un ascenseur, d'un nouveau guichet, de toilettes accessibles aux PMR et de places de parking dédiées.

En 2016, les travaux ont été effectués au niveau de la gare supérieure. Les aménagements ont rendu accessible un point de vue côté ouest, et ont créé côté est un second point de vue. Un élévateur a été installé afin de faciliter l'accès en sortie de gare des PMR. Les pentes autour de la gare ont également été aménagées afin de faciliter les déplacements.

L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Depuis 2014, conformément au schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage, **des aires d'accueil et de grand passage ont été créées :**

- l'aire de la Millone à Six-Fours-les-Plages (14 emplacements),
- l'aire d'accueil au lieu-dit de Chaberte à La Garde (20 emplacements),
- et une aire de grand passage à La Crau.

De plus, **un diagnostic social** portant sur les gens du voyage sédentarisés à l'Almanarre (commune d'Hyères) a été réalisé. Suite à ce diagnostic, des travaux ont été effectués par la commune d'Hyères pour améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité des familles.

Enfin, **37 logements sociaux** pour les gens du voyage sédentarisés sont en cours de réalisation à la Ripelle (commune de Toulon). **11 premiers logements ont été livrés en juin 2016, puis 5 en juillet 2017.**

L'AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

En matière d'insertion professionnelle les actions suivantes sont menées :

L'utilisation de la commande publique pour favoriser l'insertion professionnelle

En 2017, 212 personnes ont été embauchées spécifiquement dans le cadre de marchés de TPM avec clauses d'insertion (262 personnes étant intervenues au total) pour un volume global de 38 036 heures d'insertion travaillées.

INDICATEUR	2015	2016	2017
Nombre de personnes embauchées	198	213	212

Le partenariat avec la Maison de l'Emploi de Toulon Provence Méditerranée

Ce partenariat a pour objet de mettre en œuvre les actions en faveur du développement de l'emploi, de l'insertion et de l'économie. Les actions inscrites sont celles :

- du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) : accompagnement vers et dans l'emploi, mise en œuvre d'actions spécifiques,
- et celles de la Maison de l'Emploi dont les actions de gestion de l'emploi et des compétences, les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics et privés, la création et la reprise d'entreprises, la veille économique sur le Technopôle de la Mer.

Charte nationale « Entreprises et Quartiers »

TPM a renouvelé son engagement en direction des quartiers prioritaires en signant avec l'État, le 17 novembre 2016, la charte « Entreprises et Quartiers » pour la période 2016-2018.

La charte a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi et le développement économique, social et culturel des habitants des quartiers prioritaires dans différents domaines : l'éducation et l'orientation, l'emploi, l'insertion, la formation, le développement économique, le soutien aux initiatives locales.

En 2017, TPM a notamment accueilli 90 stagiaires, et s'est déplacée au sein d'un établissement scolaire afin de se présenter et participer à l'atelier « Échanges avec un professionnel ».

L'aide au permis voiture TPM pour les demandeurs d'emploi en lien avec plus de 80 auto-écoles

En 2017, **175 demandeurs d'emploi ont bénéficié de l'aide au permis**. Plus de 525 kits « mobilité » ont été remis aux bénéficiaires ayant obtenu leur permis de conduire depuis 2012. 5600 guides recensant les aides au financement du permis de conduire ont été diffusés.



NOUVEAUTÉ



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

L'action de TPM en matière d'enseignement supérieur porte sur les volets suivants :

- des aides aux établissements locaux tels que les universités ou les écoles d'ingénieurs,
- le soutien à la vie étudiante par des aides financières et sa présence lors d'événements organisés par les associations d'étudiants,
- la définition de lignes d'actions cohérentes à l'appui d'une large concertation avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- le concours à la rénovation de résidences étudiantes.

LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

TPM soutient plusieurs associations qui œuvrent dans les domaines de la sécurité et de la prévention de la délinquance :

- des associations de médiation sociale et de tranquillité publique,
- des associations de médiation et de prévention des violences faites aux femmes,
- des associations de sécurité routière et de prévention des conduites addictives.

LA COHÉSION DES QUARTIERS DE LA MÉTROPOLE

Conclu à l'échelle intercommunale, le contrat de ville intercommunal a été signé pour la période 2015-2020. **Le contrat de ville identifie 13 quartiers prioritaires répartis au sein des communes de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères et La Garde.**

L'enjeu est d'améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers et de favoriser leur pleine intégration dans la Métropole. Les actions portent plus particulièrement sur : l'emploi et le développement économique, l'habitat, la mobilité, l'éducation, la prévention de la délinquance, la sécurité ou encore la rénovation urbaine.

Aux quartiers identifiés dans le cadre du contrat de ville, s'ajoutent **10 quartiers en veille** dans lesquels des actions d'amélioration du cadre de vie sont également menées.

En articulation avec le contrat de ville, TPM a été retenue en 2016, au statut d'organisme intermédiaire pour **la mise en œuvre d'un nouvel outil de la Commission Européenne « l'Investissement Territorial Intégré (ITI) » sur le Programme Opérationnel PACA FEDER FSE 2014/2020**. Il s'agit d'un dispositif permettant de soutenir des projets d'investissement dans les quartiers prioritaires et les quartiers de veille pour favoriser le développement des activités et des emplois, améliorer l'employabilité des habitants, et augmenter le report modal sur les transports collectifs.

4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

La Métropole répond à cette finalité par la mise en œuvre des actions et politiques suivantes :

- L'accès à la culture.
- L'accès au sport.
- Le tourisme.
- Le sentier du littoral.
- Les nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Le développement des entreprises et la création d'emplois.
- L'enseignement supérieur et la recherche.
- Le réseau Très Haut Débit.

L'ACCÈS À LA CULTURE

La Métropole a pour objectif de démocratiser l'accès à la culture et favorise l'accès aux sites culturels par le biais d'une politique tarifaire avantageuse, par la mise à disposition de navettes gratuites, ou encore en facilitant l'accès aux personnes handicapées.



Le PôleJeunePublic et le label de Scène conventionnée

Le PôleJeunePublic vise l'accès des jeunes et de leur famille aux spectacles de l'aire métropolitaine. En 2016, le PôleJeunePublic a élargi ses missions et a intégré les « arts du cirque ». Il a de plus été labellisé « Scène conventionnée pour l'enfance, la jeunesse et les arts du cirque ». En février 2017, le PôleJeunePublic a participé à la Biennale Internationale des Arts du Cirque à Marseille. Quatre spectacles ont été présentés à plus de 3260 spectateurs. En 2017, le PôleJeunePublic a accueilli un total de 30 600 spectateurs.

INDICATEUR	Total de 2014 à 2016	2017
Nombre de spectateurs	83 431	30 600

Le Conservatoire TPM

Chaque année, près de 4000 élèves sont accueillis au sein des onze sites du territoire métropolitain. Le site de Toulon accueille des publics handicapés grâce à son partenariat, depuis 2013, avec le lycée Marie-France de Toulon. Le Conservatoire TPM propose également des tarifs avantageux afin de favoriser l'accès à l'apprentissage artistique. Enfin, dans le cadre du Festival d'Automne organisé annuellement, 12 concerts gratuits ont été proposés au public.

Le théâtre Liberté

Le théâtre Liberté développe un accueil des publics en situation de handicap : audiodescription, adaptation en langue des signes, visites tactiles du théâtre, rencontres avec les artistes et avec une interprète en langue des signes. L'établissement a d'ailleurs obtenu le label « Tourisme et handicap ». Depuis le printemps 2015, le Théâtre Liberté propose le dispositif « billet suspendu », qui consiste à la vente de billets au tarif de 20€, qui seront offerts aux personnes bénéficiant d'un minima social et aux étudiants boursiers qui n'ont pas les moyens d'assister à une représentation. D'autre part, le Théâtre favorise le covoiturage par l'affichage d'une icône « covoiturage » sous chaque spectacle sur son site internet, afin de partager un véhicule pour se rendre au théâtre.

Fin Août 2017, 50 000 spectateurs ont été accueillis lors du festival « Le Liberté à la plage » organisé par TPM, le Théâtre Liberté et la ville de Toulon.

Au cours de l'année 2017, un total de 110 000 spectateurs a été recensé.

INDICATEUR	Total de 2014 à 2016	2017
Nombre de spectateurs	192 230	110 000

Le site de Châteauvallon

Le site de Châteauvallon conduit des actions régulières en faveur des « publics empêchés », des centres sociaux, des écoles primaires, des collèges et des lycées du territoire. Une politique tarifaire adaptée est proposée pour l'ensemble de la programmation, des rencontres et des ateliers. Au cours de l'année 2017, 35 364 personnes ont assisté aux représentations.

Châteauvallon et le Théâtre Liberté sont d'autre part labellisés Scène Nationale depuis fin 2015.

INDICATEUR	Total de 2014 à 2016	2017
Nombre de spectateurs	101 281	35 364

La villa Noailles et la villa Tamaris Centre d'Art

La villa Noailles et la villa Tamaris Centre d'Art développent la gratuité de toutes leurs actions : les expositions sont en accès libre, ainsi que des visites guidées des bâtiments, des expositions et des ateliers pour les enfants.

La villa Tamaris accueille depuis 2003 le Festival International de la Photographie *L'œil en Seyne*. Depuis 2003, TPM est le partenaire public majeur de la villa Noailles et du Festival International de la Mode et de la Photographie. Du 26 au 30 avril 2018, la villa Noailles a organisé la 33^{ème} édition du Festival international de Mode, de Photographie et d'Accessoires de mode à Hyères. De plus, de fin juin à fin septembre 2018, se sont déroulées la 3^{ème} édition du concours international d'architecture d'intérieur à Toulon, et la 13^{ème} édition du festival international de Design à Hyères. Ces événements ont pour objet de promouvoir et de soutenir la jeune génération du design et de l'architecture d'intérieur. Au cours de l'année 2017, près de 51 000 visiteurs ont participé aux expositions et festivals de la villa Noailles. La villa Tamaris a accueilli en 2017 près de 54 000 personnes.

INDICATEUR	Total de 2014 à 2016	2017
Villa Noailles - Nombre de visiteurs	142 835	50 638
Villa Tamaris - Nombre de visiteurs	168 997	53 831



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



NOUVEAUTÉ



L'Opéra TPM

L'Opéra, d'une capacité de 1300 personnes, est géré par Toulon Provence Méditerranée depuis 2003. Avec une programmation diversifiée, remis aux normes et réhabilité, l'Opéra figure parmi les grandes institutions lyriques européennes.

Pour la 9^{ème} année consécutive, l'Opéra de Toulon et le Lycée Dumont d'Urville se sont réunis autour du projet transdisciplinaire « Danse à l'Opéra » destiné aux élèves du second degré. Quatre autres établissements y sont associés : le collège Henri Wallon de La Seyne-sur-Mer, les lycées professionnels Cisson, Anne-Sophie Pic de Toulon et du Golf Hôtel de Hyères ainsi que des jeunes de l'Association « Trisomie 21 ». Ce projet sensibilise les élèves à la démarche artistique dans le cadre des disciplines scolaires : lettre, histoire, philosophie, éducation physique et sportive, musique, art plastique.... 250 jeunes étaient mobilisés sur ce projet. En 2017, l'Opéra a recensé près de 79 000 visiteurs.

INDICATEUR	Total de 2014 à 2016	2017
Nombre de spectateurs	226 568	78 574

Les Journées Européennes du Patrimoine

En fin d'année 2017, a eu lieu la 34^{ème} édition des Journées Européennes du Patrimoine. Des visites et ateliers en accès libre et gratuits ont été proposées au sein des équipements TPM suivants : Théâtre Liberté, villa Noailles, villa Tamaris, Opéra TPM et le Salin des Pesquiers.

Le dispositif « La culture vous transporte »

Ce dispositif consiste à mettre à disposition de groupes constitués d'au moins quinze personnes des navettes gratuites (bus et bateaux) pour se rendre dans les établissements culturels de TPM. **En 2017, 896 navettes ont été mobilisées, soit 441 39 personnes transportées.**

Soutien auprès des structures associatives

TPM accompagne les structures associatives à l'animation culturelle du territoire et plus particulièrement pour l'organisation de festivals, spectacles et ateliers de sensibilisation des pratiques artistiques.

Oùquiquand

Le magazine bimestriel « Oùquiquand » d'informations culturelles des équipements de la Métropole est distribué gratuitement en version papier. **Désormais, il est envoyé en version numérique aux personnes qui en font la demande.**

Animations sur le port de Toulon

Du 5 au 9 avril 2018 TPM a accueilli « l'Hermione », « le Mutin » et « l'Amadeus » en escale au port de Toulon. TPM a organisé pour cet événement des spectacles et animations gratuites. 50 000 visiteurs ont participé à l'événement.

L'ACCÈS AU SPORT

La Métropole promeut le sport à tous les âges et dans tous les milieux, en considérant l'activité sportive comme un élément important de l'éducation, de la culture, de la santé et de l'intégration sociale.

TPM participe à l'entretien et à la gestion des équipements sportifs suivants :

- le complexe sportif Léo Lagrange à Toulon.

INDICATEUR	Fréquentation annuelle moyenne
Nombre de pratiquants	200 000

- le vélodrome à Hyères. Du 12 au 19 Août 2017, le vélodrome a rassemblé plus de 300 athlètes lors des Championnats de France de cyclisme sur piste Elite et Avenir,

INDICATEUR	Fréquentation annuelle moyenne
Nombre de pratiquants	50 000

- la base nature et sport du Vallon du Soleil à La Crau,

INDICATEUR	Fréquentation annuelle moyenne
Nombre de pratiquants	80 000

- le complexe sportif de l'Estagnol à La Crau,

INDICATEUR	Fréquentation annuelle moyenne
Nombre de pratiquants	180 000

TPM organise des événements sportifs dans les disciplines suivantes : le rugby, le basket, le handball et la voile :

Le rugby

- **Action « Initiation rugby »** : ces stages à destination des enfants de 9 à 10 ans, encadrés par les formateurs du club (RCT SASP) ont pour objectif de les familiariser avec la pratique du rugby et plus particulièrement avec les règles de vie propres à ce sport. En 2016-2017, 120 enfants y ont participé.
- **Action « Entraînements délocalisés »** : depuis l'été 2016, des entraînements de l'équipe professionnelle du RCT sont délocalisés sur les communes de TPM.

Le basket

Le Hyères-Toulon Var Basket (HTV) propose aux enfants âgés de 8 à 12 ans des centres de loisirs du territoire, de découvrir le basket à travers des ateliers encadrés par les joueurs et les entraîneurs de l'équipe première. Durant la saison 2016-2017, **120 enfants ont participé aux ateliers et à un mini-tournoi au sein du Palais des Sports de Toulon.**

Le handball

En 2016-2017, **les joueuses du Toulon Saint-Cyr Var Handball étaient présentes** auprès des enfants lors d'un tournoi au complexe sportif de l'Estagnol. **130 enfants ont assisté aux entraînements délocalisés.** En fin de saison, le complexe sportif Léo Lagrange a accueilli lors d'un tournoi sur herbe, **150 enfants de 8 à 12 ans** des centres de loisirs de la Métropole.

La voile

Du 22 au 29 avril 2017 la ville d'Hyères a accueilli la troisième étape de la **World Cup Series**. La World Cup Series est une compétition annuelle de classe mondiale de voile olympique pour les marins d'élite et professionnels. 647 coureurs, 461 bateaux, représentant 46 nations ont participé à cette troisième étape de la Coupe de Monde. Onze médaillés d'or ont été couronnés après six jours de compétition. **La France avec quatre médailles d'or, a été classée première au classement général.**

D'autres activités sportives sont soutenues par la Métropole notamment par l'attribution de subventions. **TPM apporte également son soutien en matière de formation sportive et aux athlètes des sports individuels de haut niveau de catégories élite et espoir.**

LE TOURISME

La Métropole s'investit en matière d'attractivité touristique. **Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Office Intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée a été créé** et met en œuvre la politique touristique du territoire, plus particulièrement en matière : d'accueil, d'information, de promotion, de communication, d'animation des professionnels et de commercialisation.

Les offices de tourisme du territoire sont les points d'accueil et d'information du public, des touristes et des croisiéristes.

Des guides touristiques sont mis à disposition des offices de tourisme et des mairies en matière de culture, transport, environnement, grands projets et ouverture maritime, (plan touristique du territoire « Monsieur Z », plan « Escalade à Toulon Provence Méditerranée », guide « Sentier du littoral », ou encore le guide « Les Salins d'Hyères »).

TPM participe à l'organisation des manifestations nautiques, notamment la Sailing World Cup à Hyères, la Louis Vuitton America's Cup World Series.

Depuis 2014, **TPM contribue au déroulement du Tour de France à la Voile.** En 2017, TPM a apporté son soutien à l'équipage composé de jeunes régatiers du Yacht Club de Toulon et du Cercle d'Organisation du Yachting de Compétition Hyérois (COYCH) qui a concouru à bord du bateau TPM (DIAM 24).

TPM est également partenaire des réseaux professionnels de tourisme d'affaires.

INDICATEUR	2014	2015	2016	2017
Nombre de visiteurs au Phare de Toulon	11 500	18 500	21 000	23 525



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



LE SENTIER DU LITTORAL

Le sentier du littoral s'étend de la commune de Six-Fours-les-Plages jusqu'à Hyères sur un linéaire de 47 km. Le sentier permet aux habitants et aux visiteurs un libre accès au littoral et au patrimoine naturel (faune, flore, géologie) et historique (notamment l'architecture militaire). Des travaux de mise en sécurité et de réhabilitation sont régulièrement réalisés et une signalétique adaptée a été mise en place.

Le guide du sentier du littoral mis à disposition du public recense près d'une vingtaine de randonnées de découverte et sportives.

Au-delà de la mise en accessibilité du sentier, TPM veille à l'intégration paysagère des aménagements au regard des sites traversés et à la protection des milieux par les mesures suivantes : choix des matériaux, propreté des chantiers, nettoyage du littoral, lutte contre les espèces invasives, opérations de revégétalisation, mise en défens d'espèces protégées.

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Depuis 2014, un nouveau service « sans contact » est déployé à l'échelle de la Métropole. Ce site mobile d'information nommé « easy-TPM », est accessible grâce à des puces sans contact situées dans les arrêts de bus et sur les lieux remarquables du territoire (lieux touristiques, culturels et patrimoniaux). Le site mobile fournit à l'utilisateur : une description du lieu (textes explicatifs, photos, audios, vidéos) et le détail des activités localisées sur le site ou à proximité.

LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

Dans le cadre de la compétence développement économique, TPM aménage de nouvelles Zones d'Activités Économiques (ZAE) afin de favoriser le développement des entreprises et la création d'emplois.

La ZAE de La Grande Chaberte à La Garde

En 2015, la nouvelle usine de la société TRANSFIX/Groupe CAHORS a ouvert ses portes. Cela permet à 300 salariés qualifiés de continuer à travailler sur le territoire. À proximité, un autre espace d'un hectare permettra prochainement l'implantation d'un ensemble immobilier regroupant plusieurs activités industrielles, de bureaux et de services.

Le Parc d'Activités Marines à Saint-Mandrier-sur-Mer

Il accueille aujourd'hui dans la partie sud (5 ha) 14 entreprises sous-traitantes dans le domaine de la réparation et de la maintenance de la filière de grande plaisance. Dans la partie nord, la société industrielle YSEC a conforté son installation sur ses emprises terrestres et maritimes au cours de l'année 2017 et poursuit son exploitation en présence de plus d'une cinquantaine de salariés qualifiés. À ce jour, près de 150 emplois directs dans le secteur de la réparation navale ont été créés ou maintenus par les entreprises installées sur le site. Au-delà des emplois directs, près de 200 salariés supplémentaires (sous-traitants extérieurs) sont présents durant les périodes de forte activité.

Afin d'accueillir de nouvelles entreprises de la filière grande plaisance, des travaux de réhabilitation ont été effectués dans les appentis arrières des grands hangars de l'ancienne base aéronavale. Des travaux sont également conduits sur l'hôtel d'entreprises « Espaces d'activités Sainte Sophie ».

À l'ouest du territoire métropolitain une extension de zone d'activités de 5 ha est prévue dans la continuité du parc d'activités de La Millonne à Six-Fours-les-Plages. L'étude de cette nouvelle ZAE Prébois est actuellement en cours. Elle permettra aux entreprises industrielles, artisanales et de services aux professionnels, de s'implanter dans l'une des 65 ZAE de TPM.

Promotion des activités du territoire

• Salon du Bourget

Du 19 au 25 juin 2017 TPM a animé un stand au Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace au Bourget. La participation de TPM à ce salon a permis la promotion des activités et projets du territoire, de renforcer les liens avec le pôle de compétitivité SAFE (Premier pôle européen dédié au domaine de la sécurité globale et aux services des filières aéronautique et



spatiale), de référencer le Technopôle de la Mer comme un haut-lieu stratégique d'innovation et de recherche en Méditerranée en termes de sécurité-sûreté, ressources marines, cyber-sécurité civile et militaire.

• Salon Var Up

Le 22 mars 2018 se tenait le salon Var Up au Palais Neptune à Toulon. Le salon Var Up réunit depuis 16 ans créateurs, entrepreneurs, cédants-repreneurs, décideurs politiques et économiques, étudiants, et demandeurs d'emplois. TPM a présenté lors de ce salon ses projets économiques et également ses services et équipements métropolitains, répondant aux besoins des entreprises.

• Salon SIMI

Le Salon SIMI, événement de référence pour les acteurs de l'industrie immobilière, rassemble chaque année des professionnels, des sociétés et des collectivités représentant l'intégralité de l'offre immobilière et foncière (bureaux, immobilier commercial de centre-ville, immobilier logistique et d'activités, immobilier commercial, ...). TPM participe depuis bientôt 10 ans à cet événement. Ses participations permettent de promouvoir le territoire et d'encourager l'implantation et le développement d'entreprises.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

• Cérémonie des étudiants méritants

Une journée a été organisée le 28 septembre 2017 afin de récompenser les étudiants méritants. Chaque lauréat a fait preuve d'une action remarquable d'un point de vue académique, scolaire, sportif, culturel ou social. Cette cérémonie a été l'opportunité pour TPM de valoriser les compétences des étudiants et de renforcer le lien déjà existant entre les établissements

LE RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement numérique, la Métropole met en place et commercialise le réseau de télécommunication TPM Très Haut Débit (THD83) afin de répondre aux besoins des acteurs publics et privés du territoire. La mise en place du réseau THD83 entraîne une amélioration du débit internet (actuellement plafonné à 8Mb/s) jusqu'à 100Mb/s et plus. Les usages liés à internet sont aujourd'hui devenus courants : emplois de messageries, de forums, de réseaux sociaux, de la téléphonie, de la visiophonie sur internet, du e-commerce, des opérations bancaires ou encore des téléchargements. Ainsi, le réseau permet aux acteurs publics et privés du territoire de développer des services innovants basés sur une connexion à Très Haut Débit. Le réseau dessert plus de 200 sites publics (sites universitaires, hôpitaux publics, bâtiments et équipements publics) et plus de 65 Zones d'Activités Économiques du territoire métropolitain.

5. LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La Métropole répond à cette finalité par la mise en œuvre des politiques suivantes :

- La gestion des déchets produits.
- Le développement de bâtiments et d'entreprises d'avenir.
- Le développement de pratiques agricoles et aquacoles responsables.

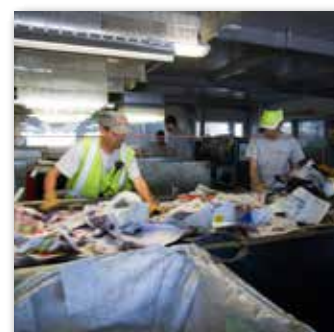
LA GESTION DES DÉCHETS PRODUITS

La gestion des déchets ménagers et assimilés produits par l'aire métropolitaine comporte deux principaux volets :

- **la collecte des déchets** en bacs individuels, en bacs collectifs ou en points d'apports volontaires,
- **le traitement des déchets** (installations centre de tri et unité de traitement de valorisation énergétique).



NOUVEAUTÉ



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



Depuis le 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), **TPM exerce la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés**. Il s'agit plus particulièrement de la collecte des déchets en bacs individuels ou collectifs. Le SITTOMAT poursuit la collecte des déchets déposés en points d'apports volontaires.

Depuis 2002, le SITTOMAT exerce la compétence de **traitement des déchets ménagers et assimilés pour le compte de TPM**.

Les enjeux de la gestion des déchets sont les suivants :

- assurer une offre de service de qualité auprès des usagers : calendrier de collecte adapté aux besoins, mise à disposition des installations nécessaires à la collecte et au tri des déchets,
- réduire les quantités de déchets jetés,
- augmenter la valorisation matière des déchets,
- optimiser la valorisation énergétique des déchets.

Les tendances suivantes se confirment :

- la baisse de la production par les administrés de déchets ménagers,
- la hausse du tri sélectif,
- l'augmentation du taux de valorisation des déchets.

En 2017, un tonnage total de 174 968 tonnes de déchets a été collecté. Ce tonnage inclut : les ordures ménagères résiduelles à hauteur de 48,23 %, les déchets issus de la collecte sélective à hauteur de 12,94% et les déchets déposés en déchetteries à hauteur de 38,83 %.

Le tonnage total de 174 968 tonnes a été valorisé à 95% grâce aux filières suivantes :

- valorisation énergétique (électricité ou chaleur) à hauteur de 70%,
- valorisation matière à hauteur de 25%.

Depuis 2017, et plus particulièrement afin de renforcer la réduction des déchets à la source, les actions ci-après sont mises en œuvre :

- la mise à disposition de poubaiers auprès des particuliers,
- la mise en place de composteurs partagés principalement en bas d'immeuble.

L'enjeu de ces deux actions est de diminuer les quantités de déchets fermentescibles collectés avec les ordures ménagères.

D'autre part, depuis le 31 mars 2018 les habitants de la Métropole peuvent se rendre indifféremment dans l'ensemble des déchèteries du territoire métropolitain quel que soit leur lieu d'habitation. Cela à l'exception des déchèteries de La Valette et de Saint-Mandrier, qui, pour des raisons de sécurité, accueillent à ce jour uniquement les résidents de leur commune.

Par ailleurs, depuis la même date, les professionnels du BTP ne sont plus admis dans les déchèteries et doivent conformément à la réglementation se rendre dans les déchèteries privées qui leurs sont réservées où leurs déchets font l'objet d'une prise en charge et de traitements spécifiques.

• L'installation de valorisation énergétique

L'incinération des déchets dans l'unité de valorisation énergétique produit de l'électricité et de la vapeur d'eau.

- L'électricité est utilisée pour le fonctionnement de l'unité de valorisation énergétique et pour le bâtiment administratif associé, l'électricité restante est réinjectée dans le réseau ERDF. Cela représente en moyenne 100 000 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville de 40 000 habitants (hors chauffage). Le SITTOMAT devient ainsi l'un des principaux producteurs autonomes d'électricité du Var.
- La vapeur d'eau est transformée en énergie thermique (en moyenne 23 000 MW) pour alimenter le réseau de chaleur de 2 000 logements du quartier de la Beaucaire à Toulon et le réseau de chaleur de La Seyne-sur-Mer alimentant 2 500 logements sociaux, un hôpital, un collège et des bâtiments communaux.

NOUVEAUTÉ

NOUVEAUTÉ

NOUVEAUTÉ

LE DÉVELOPPEMENT DE BÂTIMENTS ET D'ENTREPRISES D'AVENIR

TPM s'investit dans la construction de bâtiments exemplaires en matière de consommation énergétique et d'aménagement.

Chalucet : quartier de la créativité et de la connaissance

Le site de l'ancien hôpital Chalucet accueillera en septembre 2019 : l'École Supérieure d'Art et de Design TPM (ESADTPM), l'école supérieure internationale de commerce Kedge Business School, une pépinière d'entreprises du numérique, une médiathèque municipale et départementale, le Palais de la connaissance et de l'industrie créative, des services et bureaux administratifs pour le Conseil départemental du Var.

Ce projet d'envergure intègre comme priorité la prise en compte de l'environnement paysager. Il prendra place autour du jardin Alexandre 1er. Le jardin Alexandre 1er sera prolongé par des terrasses arborées et ombragées.

Le projet s'inscrit dans la démarche « **Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM)** », les thématiques d'études sont notamment les suivantes : la réduction de la consommation d'énergie grise, l'optimisation de la gestion des déchets du chantier et de l'eau pluviale, la mise en œuvre de dispositions architecturales bioclimatiques, et l'installation de nichoirs.



D'autre part, le quartier Chalucet a obtenu le label argent de la démarche « **Quartier Durable Méditerranéen** » le 18 décembre 2017. Les habitants bénéficieront ainsi des nombreux avantages d'un quartier durable : cadre de vie agréable, mixité de fonctions (habitat, équipements publics, équipements d'enseignement supérieur), présence d'espaces naturels de qualité avec le jardin Alexandre 1er, et d'une biodiversité préservée.

Des économies sur le fonctionnement des équipements publics seront effectuées. Le quartier répond également aux enjeux de mobilité suivants : la réduction de l'usage de la voiture, le développement de chemins piétons et cyclables courts et attractifs.

Les particularités climatiques (ensoleillement, vents dominants, altitude...), topographiques (orientation des pentes, masques solaires...) et culturelles ont été prises en compte dès les études préalables du projet.

Enfin, ce quartier durable bénéficie d'une plus-value car tous les acteurs économiques y sont associés et il contribue au développement de l'emploi local.

NOUVEAUTÉ



B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



■ Le complexe sportif de l'Estagnol

Inauguré en février 2015, intègre dans sa conception des mesures de développement durable :

- l'eau chaude sanitaire est produite grâce à des capteurs solaires présents sur les toits,
- les toitures sont végétalisées afin de favoriser l'inertie thermique,
- le local à vélos et les aménagements piétons favorisent la desserte par des moyens de transport doux.

■ Le Technopôle de la Mer à Ollioules

L'offre d'espaces d'activités et de services du Technopôle est aujourd'hui engagée afin de permettre l'accueil et le développement d'entreprises innovantes, de laboratoires et de centres de formation. Les domaines stratégiques ciblés sont les suivants : la sécurité et la sûreté maritime, les ressources énergétiques marines, les ressources biologiques marines, l'environnement et l'aménagement du littoral, le naval et le nautisme.

La réalisation du Technopôle s'inscrit dans le schéma de structuration du pôle Ouest du territoire métropolitain et s'intègre dans une réflexion urbaine étendue à l'amélioration des déplacements, la création de logements et la lutte contre les inondations. Cette volonté a permis d'inscrire l'opération dans un « parcours performance durable » initié par l'Agence Régionale pour la Protection de l'Environnement.

En début d'année 2016, Naval Group (anciennement groupe DCNS) s'est installé au sein du Technopôle. Le bâtiment de 30 000 m² particulièrement performant en terme d'environnement, accueille plus de 1000 ingénieurs experts dans les systèmes de traitement d'informations de tout type de navire.

Simultanément à l'implantation de Naval Group, TPM a lancé un appel à projet pour la réalisation d'une première tranche de 50 000 m². Cet appel à projet, remporté par le groupement de promoteur ICADE/ALTAREA COGEDIM a permis de réaliser les premiers équipements nécessaires à la vie du Technopôle de la Mer. Parmi ces équipements, on compte un parking silo de 800 places sur 6 niveaux, un restaurant d'entreprise de 700 couverts, des cellules commerciales et de restauration pour les salariés du site et prochainement une crèche inter-entreprises de 40 berceaux ainsi qu'une résidence hôtelière de 70 lits.

Afin d'accueillir les entreprises innovantes, près de 5 000 m² de bureaux ont été livrés dont la base terrestre dédiée à l'accueil du Pôle Mer Méditerranée, d'un cluster SYSTEM FACTORY, et également des espaces et équipements performants au service de l'animation du Technopôle de la Mer. Ces opérations sont ou seront réalisées dans le cadre d'une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE) et conformément à la norme RT 2012.

■ Le site de Brégaillon à La Seyne-sur-Mer

Il propose l'accès à la mer du Technopôle, constituera à moyen terme un pôle scientifique de premier ordre avec la présence de l'Ifremer. Cela sera prochainement renforcé par l'implantation d'une plateforme sous-marine pluridisciplinaire scientifique du Centre National de Recherche Scientifique (CNRS).

■ Démarche Bâtiments Durables Méditerranéens

La Métropole s'appuie sur la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM) pour la conception des futurs bâtiments.

Cet outil de gestion accompagne les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre pour :

- l'intégration du bâtiment dans le site,
- favoriser le bioclimatisme,
- minimiser l'impact des matériaux,
- réduire les consommations d'eau et d'énergie,
- préserver le confort et la santé des occupants.

La démarche BDM permet ainsi de diminuer les coûts de maintenance, de développer le mix énergétique et d'optimiser les choix de construction en fonction du contexte et de l'usage des bâtiments

D'autre part, la démarche BDM exige une qualité environnementale, sociale et économique, basée sur une certification participative. Parmi les bâtiments TPM, ont été certifiés pour la conception :

- l'École Supérieure d'Art et de Design et la pépinière numérique de Chalucet - « BDM Bronze »,
- le Conservatoire TPM au niveau du site du Pradet - « BDM Argent ».

■ Les pôles de compétitivité

Un soutien est apporté à la gouvernance des Pôles de compétitivité, et plus particulièrement auprès des structures suivantes : Pôle Mer Méditerranée, Pôle SCS (Solutions Communicantes Sécurisées), Pôle SAFE (aéronautique), Eurobiomed (santé), Capenergies (énergie) et Optitec (optique-photonique).

■ Les Zones d'Activités Économiques (ZAE)

TPM gère, entretient et maintient le parc de 65 Zones d'Activités Économiques du territoire en respectant l'impact environnemental et sociétal. **En 2016, une étude de requalification de la zone d'activités Palyvestre à Hyères** a été conduite en collaboration avec les services de la commune et l'association d'entreprises « UA2P ».

TPM s'engage également depuis plusieurs années auprès des associations d'entreprises œuvrant en faveur du développement durable des zones d'activités telles que l'AFUZI, l'ADETO, La Crau Pole, et Valcoeur. Certaines d'entre-elles sont certifiées ISO 14001, voire ISO 50001, et poursuivent la mise en place d'un système de management environnemental, cela notamment afin d'accompagner les entreprises dans une gestion mutualisée des déchets, la maîtrise de l'énergie, et le développement de plans de mobilité inter-entreprises.

LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES AGRICOLES ET AQUICOLES RESPONSABLES

Dans le cadre de la compétence de développement économique, TPM s'est engagée dans les domaines suivants :

- la valorisation des produits locaux issus de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture,
- le respect de la biodiversité et des paysages.

■ Une zone de production horticole à l'est du territoire

Cette zone de production de 14 hectares à La Crau lieu-dit La Bastidette va approvisionner exclusivement le marché aux fleurs SICA MAF d'Hyères (le plus grand marché aux fleurs de France) en fleurs coupées méditerranéennes.

Au niveau de cette zone de production, TPM a contribué à la conduite d'une étude menée par le syndicat horticole, afin d'encourager l'utilisation des énergies renouvelables pour le chauffage des serres. Cette zone de production a fait l'objet de travaux d'aménagements : nivellement de la partie nord, clôture du terrain et travaux de voiries afin de faciliter l'accès à cette parcelle. Cette zone faisant partie d'une ZNIEFF*, un inventaire floristique et faunistique a été réalisé. Des espèces remarquables ont été identifiées, cependant elles n'ont pas été impactées grâce à la mise en œuvre de mesures d'évitement en phase de chantier. Un écologue a suivi en 2017 les travaux d'aménagements en phase de chantier afin de faire respecter les préconisations de l'étude faune et flore et notamment éviter la dissémination des adventices (canne de Provence, Herbes de la Pampa). En 2018, 4 candidats ont été sélectionnés pour occuper la parcelle sud (productions de pivoine) de la zone. La fertilisation sera contrôlée afin d'éviter les ruissellements dans le Gapeau.

■ La promotion des produits maraîchers du terroir et de la pêche en circuits courts

L'enjeu des circuits courts est de placer entre le producteur et le consommateur un seul intermédiaire : un point de vente direct, un marché.

En 2018, TPM poursuit son action aux côtés de la Chambre d'Agriculture du Var pour la promotion des produits maraîchers locaux en circuits courts.

TPM accompagne les communes pour développer sur leur territoire des zones de production maraîchère susceptibles d'alimenter les cantines scolaires :

- la Seyne-sur-Mer sur le domaine de Fabrègas, dont 3,5 hectares ont été remis en culture, de type agriculture biologique depuis 2014,
- la commune de La Garde, au niveau de la zone du Plan, qui comporte depuis 2016 un périmètre de Zone d'Agriculture Protégée permettant le développement d'un projet agricole à long terme,
- les communes du Pradet et de La Crau dans leur volonté de développer des Zones d'Agriculture Protégée sur leur territoire.

Afin de faciliter la vente directe, TPM a contribué à l'aménagement des marchés de producteurs de Pays à Toulon, au Pradet et prochainement à La Seyne-sur-Mer, par l'acquisition de matériel forain (tables, jupes, parasols).



*ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique. La qualification en ZNIEFF est relative à des secteurs qui présentent : soit des espèces à fort intérêt biologique ou écologique (ZNIEFF de type 1), soit des potentialités biologiques importantes (ZNIEFF de type 2).

B. LE BILAN DES ACTIONS CONDUITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE PAR LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



TPM a également soutenu en investissement plusieurs prud'homies : Toulon, Le Brusc, les Salins d'Hyères par l'achat d'étals de vente et/ou de chambres froides et/ou machines à glace, pour la vente des produits de la pêche directement sur le port.

■ La préservation du foncier agricole

Le foncier agricole est soumis à une forte pression urbaine. TPM intervient aux côtés de la SAFER** et de la Chambre d'Agriculture du Var afin de préserver et de mettre en valeur le foncier agricole, manifestement sous-exploité, garant de la typicité des paysages et de la biodiversité du territoire. **L'identification de zones à enjeux prioritaires a été menée en 2015 auprès des communes du secteur ouest du territoire et a été poursuivie en 2016 au niveau des communes du centre du territoire métropolitain. En 2017, ce sont les friches de la commune de La Crau qui ont été identifiées. L'animation foncière auprès des propriétaires fonciers se poursuit en 2018.**

■ La promotion d'une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement

TPM favorise l'implantation d'agriculteurs aux pratiques raisonnées sur le territoire, par l'acquisition et la mise à disposition de parcelles agricoles en friches. Ainsi, la parcelle d'Ollioules a été rachetée par son exploitant en 2014 pour la production de maraîchage biologique en circuit court. La parcelle crauroise, vendue en 2014 à un agriculteur, produit depuis 2015 des cultures de plantes « bien-être » en agriculture biologique (Spiruline). La parcelle de Six-Fours-les-Plages continue d'être louée à un maraîcher aux pratiques raisonnées en AMAP***.

■ Le soutien aux institutions et aux associations pour une évolution des pratiques

En 2018, TPM a soutenu le SCRADH (Syndicat du Centre Régional d'Application et de Démonstration Horticole) pour ses expérimentations et actions en faveur du développement de la productivité des horticulteurs face aux contraintes énergétiques et environnementales. La protection biologique intégrée pour la culture des fleurs coupées a été une des actions mise en œuvre.

TPM soutient également l'association AGRIBIOVAR, afin d'encourager les agriculteurs à se convertir à l'agriculture biologique, en particulier autour des zones de captage prioritaires.

D'autre part, **TPM aux côtés de la Chambre d'Agriculture du Var, accompagne les producteurs maraîchers**, dans l'évolution des pratiques culturales moins utilisatrices de produits phytosanitaires.

Enfin, **TPM soutient l'APAM** (Association pour le maintien de la petite Pêche côtière et des Activités Maritimes durables) sur un projet de recyclage des filets abandonnés dans les ports, et un projet expérimental en partenariat avec l'institut Paul Ricard pour la fabrication d'aliments durables pour la pisciculture locale.



**SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural. Les principales missions des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural sont de dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers et favoriser l'installation des jeunes, de protéger les ressources naturelles, et d'accompagner le développement de l'économie locale.

***AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Il s'agit de créer un partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et une exploitation locale afin de partager régulièrement les récoltes. Le consommateur paie à l'avance la totalité de la consommation sur une période définie. L'AMAP repose donc sur un principe de confiance et de responsabilité du consommateur.

6. LES MODALITÉS D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À l'échelle du territoire, les actions de développement durable reposent sur les instances décisionnelles et la mise en œuvre opérationnelle présentées en première partie. Cela est complété par une assemblée consultative, le Conseil de Développement, et par des démarches de concertation avec les acteurs du territoire.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de Développement, dont les missions ont été renforcées depuis la loi du 7 août 2015, est une assemblée consultative qui délibère notamment sur la conception et l'évaluation des politiques de développement durable du territoire métropolitain.

Le Conseil de Développement est composé des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs.

Le Conseil de Développement contribue à :

- Nourrir le débat à l'échelle du territoire.
- Renforcer le dialogue entre les acteurs.
- Renforcer la proximité entre les élus et les citoyens.
- Ajuster les politiques au plus près des attentes et des besoins des acteurs.

L'élaboration du rapport développement durable est effectuée en concertation avec le Conseil de Développement.

LES CONCERTATIONS ET LES ENQUÊTES PUBLIQUES

Certains projets d'envergure nécessitent la mise en œuvre d'une concertation et/ou d'enquêtes publiques.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration de documents qui concernent plusieurs acteurs du territoire, la concertation du public est systématiquement organisée. Celle-ci peut être animée par le biais de réunions publiques, de tables rondes, d'ateliers de concertation, ou d'affichages.

Dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), la concertation a été organisée notamment avec les structures suivantes : l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), les services de l'État et les communes de la Métropole.

Une fois la concertation terminée, les enquêtes publiques sont organisées conformément à la réglementation. Ces enquêtes entrent dans un cadre strict, avec la désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif. L'objectif est de recueillir les observations du public et de contrôler le bon déroulement du projet.



CONCLUSION

Le rapport développement durable 2018 présente une vision globale des politiques et actions menées par Toulon Provence Méditerranée en matière de développement durable.

La Métropole renforce d'année en année ses politiques et actions de développement durable alliant les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

Elle poursuit son action en s'inscrivant dans une démarche intégrée de planification, mise en œuvre et évaluation des projets dans le cadre de ses compétences.



Impression : Groupe IMPREMIUM - 150 exemplaires
© Photos : TPM / Hortense Hébrard et Olivier Pastor

NOTES

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



www.metropoleTPM.fr

   @metropoleTPM

Hôtel de la Métropole
107, boulevard Henri Fabre - CS 30536
83041 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 94 93 83 00
Fax : 04 94 93 83 83

CARQUEIRANNE

LA CRAU

LA GARDE

HYÈRES

OLLIOULES

LE PRADET

LE REVEST-LES-EAUX

SAINT-MANDRIER-SUR-MER

LA SEYNE-SUR-MER

SIX-FOURS-LES-PLAGES

TOULON

LA VALETTE-DU-VAR